

PORTRAIT TERRITORIAL

**SAGUENAY—
LAC-SAINT-JEAN**



Note au lecteur

Ce portrait territorial présente la situation régionale qui prévalait au moment de sa rédaction

Réalisation : Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Direction régionale de la gestion du territoire public
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Recherche et rédaction : Hélène Gagné
Pierre Mathieu
Marie Rochette
Luc Valin (rédacteur principal)

Cartographie : Bruno Girard
Jean-François Larouche

Secrétariat : Louise Brassard

Collaboration : Gaétan Fortin

**Conception et soutien
à la réalisation :** Direction du soutien aux opérations
Mines, Énergie et Territoire

Coordination du projet : Germain Tremblay

Révision technique : Marc-André Bouchard, François Côté et Germain Tremblay

Mise en page : Manon Bergeron, Paule-Renée Paquet et France Pouliot

Collaboration : Édouard Chrétien, Henri Gaillard et Jean-François Larouche

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Centre professionnel de révision linguistique, Sophie Beaume
Direction des communications, Luce Sainte-Marie et Anne Veilleux

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Diffusion : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de la mission et de la coordination
Direction du soutien aux opérations Mines, Énergie et Territoire
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN-13 : 978-2-550-48682-4 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-48682-X (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-48683-1 (version PDF)

ISBN-10 : 2-550-48683-8 (version PDF)

Code de diffusion : 2006-2004



Le territoire public et ses ressources naturelles ont toujours été d'importants leviers de développement pour le Québec et constituent l'assise économique de plusieurs régions. L'autonomie et le développement des régions, par une démarche de décentralisation et une meilleure gestion intégrée du territoire, font partie des orientations de notre gouvernement pour exploiter au maximum le potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable.

Nous devons poursuivre dans cette voie de la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Des actions importantes ont été prises en ce sens par notre gouvernement, notamment la création des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Notre territoire et nos ressources naturelles constituent des atouts de premier ordre pour notre développement. Il importe donc de les gérer harmonieusement.

Les portraits territoriaux soutiendront donc les efforts du Ministère pour mieux servir les Québécois et contribuer à la prospérité des régions.

Pierre Corbeil

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre.....	iii
Introduction	1
1. Présentation de la région	3
2. Dimension environnementale.....	5
2.1 Caractéristiques environnementales.....	5
2.1.1 Composantes physiques.....	5
2.1.2 Composantes biologiques.....	10
2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale	15
2.3 Synthèse de la dimension environnementale	22
3. Dimension sociale.....	25
3.1 Caractéristiques sociales	25
3.1.1 Organisation territoriale.....	25
3.1.2 Occupation du territoire.....	29
3.1.3 Dynamique sociale et culturelle	32
3.2 Droits et statuts de la dimension sociale.....	35
3.3 Synthèse de la dimension sociale.....	39
4. Dimension économique.....	41
4.1 Caractéristiques économiques.....	41
4.1.1 Structure économique et marché du travail	41
4.1.2 Activités économiques	44
4.1.3 Perspectives de développement	53
4.2 Droits et statuts de la dimension économique	55
4.3 Synthèse de la dimension économique	59
5. Principaux potentiels et projets régionaux reliés au territoire public	61
6. Synthèse du portrait territorial	69
Conclusion	73
Bibliographie	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean	16
Tableau 2	Municipalités régionales de comté (MRC), ville ayant un rôle de MRC et réserve indienne.....	26
Tableau 3	Baux de villégiature et abris sommaires.....	35
Tableau 4	Structure économique selon l'emploi.....	42
Tableau 5	Marché du travail	44

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
Carte 2	Composantes physiques	7
Carte 3	Composantes biologiques	11
Carte 4	Droits et statuts environnementaux.....	17
Carte 5	Caractéristiques sociales	27
Carte 6	Droits et statuts sociaux	37
Carte 7	Caractéristiques économiques	49
Carte 8	Droits et statuts économiques	57
Carte 9	Potentiels et projets liés au territoire public.....	63

Introduction

La gestion du territoire public et de ses ressources représente un défi sans cesse grandissant. En effet, la diversité des usages et la demande soutenue pour combler des besoins toujours plus variés multiplient les enjeux liés à son utilisation.

À l'image de la société moderne que forme le Québec, ces enjeux sont multidimensionnels, reflétant ainsi les aspirations et les préoccupations de ses citoyens. Cela impose, aux acteurs gouvernementaux régionaux et locaux, la recherche d'une conciliation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui sont à la base d'un développement territorial durable. En effet, cette conciliation est essentielle pour faire face aux attentes de la population quant aux bénéfices escomptés d'un territoire public devant appuyer le développement actuel de la collectivité, tout en garantissant celui des prochaines générations.

La prise en compte de ces enjeux diversifiés et complexes passe en premier lieu par une connaissance appropriée des différents éléments qui les constituent et les influencent. En effet, une meilleure compréhension de la dynamique d'utilisation du territoire public est à même de faciliter la planification de sa mise en valeur et de sa protection, permettant ainsi aux acteurs de faire des choix plus éclairés.

C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a réalisé des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives du Québec. Ceux-ci décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public, ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective. Des synthèses des différentes parties du document mettent enfin en relief les faits saillants de l'analyse.

En mettant le portrait territorial à la disposition des acteurs liés à l'utilisation du territoire public, ainsi que de la population en général, le MRNF entend faciliter l'établissement d'une compréhension commune des enjeux en présence et ainsi contribuer au développement durable de cet inestimable patrimoine collectif que constitue le domaine de l'État québécois.

Voici donc le portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1. Présentation de la région

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est localisée dans la partie centrale du Québec. Elle forme un territoire immense qui s'étend sur 106 508 kilomètres carrés, soit l'équivalent de plus de deux fois la superficie de la Suisse¹ (voir carte 1). Le domaine public occupe 93 % de sa superficie.

La région se caractérise par un relief accidenté parsemé d'innombrables lacs et sillonné de rivières d'envergure. Elle est dominée par deux plans d'eau spectaculaires que sont la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. Enclavés dans un territoire principalement forestier, les espaces agricoles, malgré leur importance socio-économique, ne comptent que pour 1,3 % de la superficie totale. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est également riche en paysages diversifiés. Sa faune est abondante et recherchée, et ses grands espaces naturels sont prisés pour les activités de plein air.

CARTE 1
LOCALISATION DE LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN



Sur le plan administratif, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte quarante-neuf municipalités locales, une réserve indienne et quatre municipalités régionales de comté (MRC). La ville de Saguenay qui exerce certaines compétences d'une MRC et celle d'Alma sont les principales agglomérations de la région.

¹ Ministère des Ressources naturelles, Direction générale de l'information géographique, *Portrait statistique du territoire québécois*, 2003.

La population s'élève à 277 045 personnes². Elle est hospitalière et fortement attachée à son territoire. Cet attachement se manifeste par un haut degré d'utilisation et de fréquentation des espaces naturels en plus d'une forte implication des acteurs dans la gestion territoriale. Avant l'arrivée des Européens, le territoire était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur occupation du territoire pour répondre aux exigences des époques. Aujourd'hui, la région compte une communauté innue, celle de Mashteuiatsh, qui vise à prendre en main son développement socio-économique tout en maintenant une continuité avec sa culture distinctive et ses traditions. De plus, le territoire représente pour ces Innus l'assise de leur mode de vie qu'ils nomment Innu Aitun³.

Scène du commerce des fourrures pendant plus de 200 ans, la région s'est ouverte à la colonisation au début du XIX^e siècle. Ce sont les familles provenant d'un peu partout au Québec, dont Charlevoix, la Côte-du-Sud, la Beauce et le Bas-Saint-Laurent, qui ont peuplé progressivement la région, en plus des Autochtones. Elles se sont installées tout d'abord dans le Bas-Saguenay, puis rapidement dans toute la plaine du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La colonisation, l'exploitation des ressources forestières et hydrauliques et la forte industrialisation du début du XX^e siècle dans les secteurs du bois et de la métallurgie ont favorisé une croissance rapide de la région. Les composantes du territoire sont donc largement à l'origine du développement régional et, aujourd'hui encore, la structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'appuie directement ou indirectement sur le territoire public.

² Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional*, décembre 2004.

³ Concept défini dans l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (<http://www.versuntraite.com/documentation/telecharger.htm>).

2. Dimension environnementale

2.1 Caractéristiques environnementales

2.1.1 Composantes physiques

Trois grands ensembles physiographiques façonnent la région : un fjord, des basses terres et un immense plateau

Composante du plateau laurentien, la région présente un important accident géologique appelé graben du Saguenay. Il s'agit d'un fossé d'effondrement occupé par le fjord du Saguenay et les basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est délimité par des escarpements de faille. Ce fossé tectonique marque la physiographie de la région composée de trois ensembles fort contrastants qui en façonnent le paysage : un fjord majestueux, une grande plaine et un immense plateau en pourtour (voir carte 2).

Le fjord du Saguenay, seul fjord du Québec méridional, s'étend sur une longueur de plus de 100 kilomètres, de la plaine jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et forme une profonde vallée glaciaire. Ses parois escarpées qui atteignent parfois plus de 450 mètres d'altitude, ses baies encaissées, ses anses ainsi que ses vallées secondaires offrent des paysages naturels qui contribuent à en faire un secteur récréotouristique reconnu à l'échelle internationale.

Les basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean prennent la forme d'une plaine argileuse et sablonneuse enfoncée dans le plateau laurentien. Cette grande cuvette, occupée en son centre par le lac Saint-Jean, se situe à moins de 200 mètres d'altitude. Elle regroupe l'essentiel du milieu habité de la région. La composante argileuse de la plaine la rend plus vulnérable aux mouvements de sol et nécessite une plus grande vigilance en matière de planification afin de prévenir les sinistres et de protéger les habitants de ce territoire.

Quant au plateau laurentien, aux sols de till mince et aux nombreux affleurements rocheux, il occupe la majeure partie du territoire régional. Il est caractérisé par de hautes collines vers l'est et son altitude est croissante d'ouest en est, variant de 200 à 1 100 mètres. Le caractère fracturé du plateau marque l'orientation générale nord-sud du réseau hydrographique et conditionne, selon la même orientation, le réseau routier forestier qui donne accès à cet immense territoire où les ressources fauniques, forestières et hydrauliques abondent.

Le fjord et la plaine divisent le plateau en deux entités de référence distinctes pour la population régionale. Dans la partie rapprochée, l'entité nord est dominée par le massif des monts Valin, tandis que l'entité du sud est surplombée par le plateau des Grands Jardins. Leurs sommets sont suffisamment élevés pour y retrouver un climat et une végétation de type alpin, nettement différents du reste de la région.

L'accès à des îlots nordiques en zone méridionale offre, en plus d'une forêt de résineux à proximité, un potentiel pour le développement de produits axés sur le tourisme d'aventure et l'écotourisme.

Le sous-sol de la région est surtout constitué de gneiss avec des intrusions d'anorthosite. Il est compris entièrement dans la province géologique de Grenville. Le granite, dont la qualité est reconnue sur les marchés internationaux, est exploité à proximité des milieux habités. La plaine des basses terres se démarque du plateau par la présence de calcaire et de schistes. Avec l'intensification de l'exploration minière, les composantes géologiques pourraient générer davantage d'activités dans l'avenir.

***Un important
réseau
hydrographique
exploité à des
fins économiques
et récréatives***

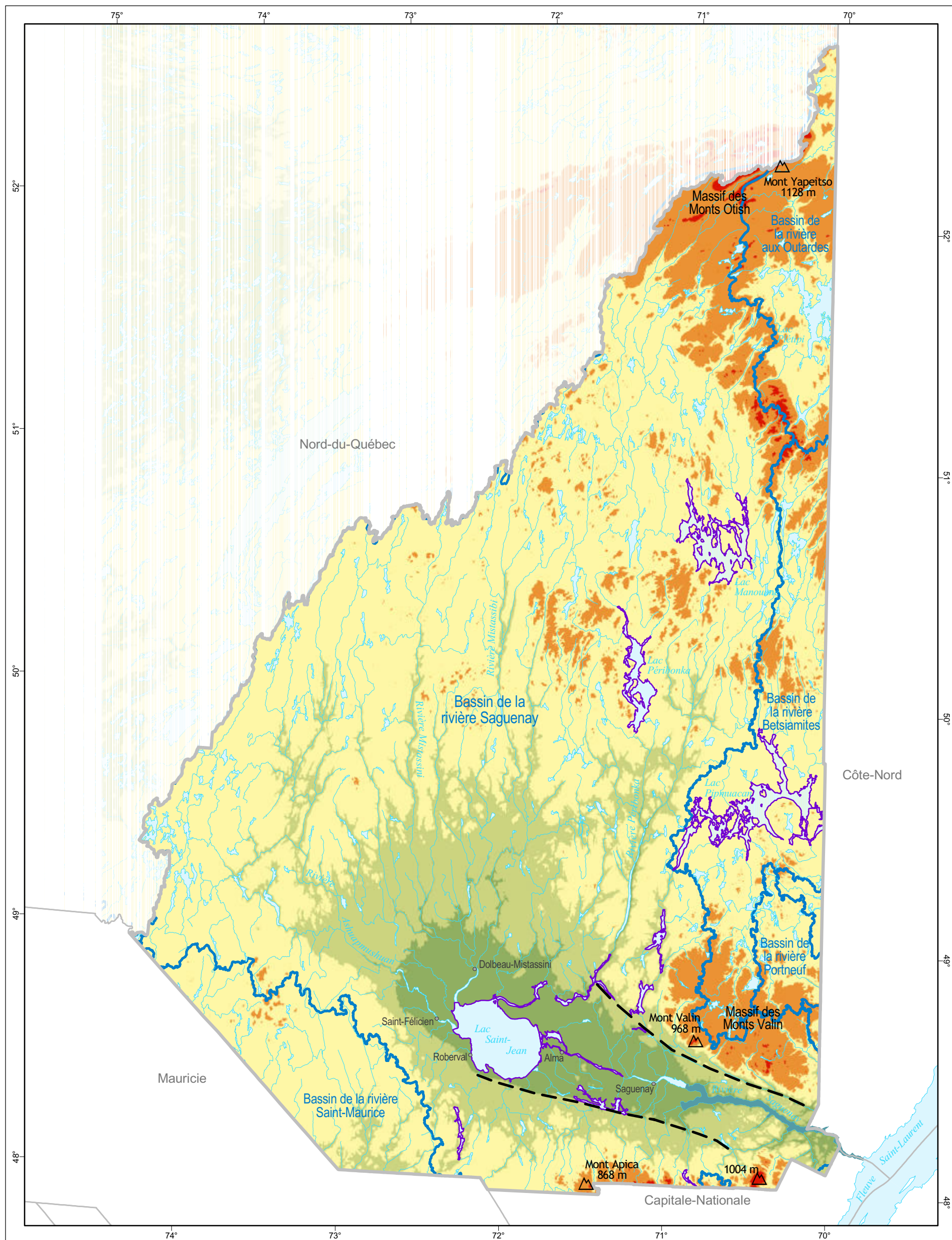
La région appartient majoritairement au bassin versant de la rivière Saguenay. Ce bassin hydrographique, quatrième en importance au Québec, se situe aux limites de la ligne de partage des eaux entre le nord et le sud du Québec. Il présente une dynamique d'écoulement particulière où la majorité de ses eaux alimentent d'importantes rivières qui sont captées par le lac Saint-Jean, pour ensuite s'écouler dans la rivière Saguenay, puis dans le fleuve Saint-Laurent.

Ce réseau hydrographique se démarque par la présence de rivières à haut débit et par quelques grands lacs réservoirs dont le lac Saint-Jean. Ce réseau constitue un potentiel énergétique qui contribue à l'activité économique régionale par l'approvisionnement électrique notamment des alumineries et des papetières. Un tel réseau présente également des intérêts de protection et de développement récréotouristique, notamment au chapitre de la faune halieutique (par exemple l'omble de fontaine et la ouananiche), du potentiel de navigation fluviale et de l'utilisation récréative des rives. En plus des rivières, une multitude de plans d'eau parsèment la région et expliquent l'intérêt récréatif qui s'est traduit par le développement marqué de la villégiature en milieu riverain.

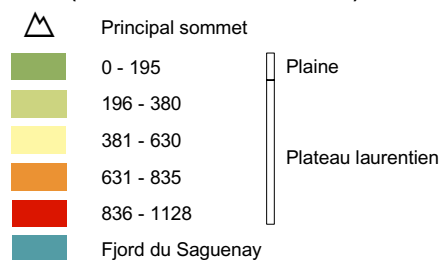
L'hydrographie de la région a toujours été considérée au fil des siècles comme élément structurant que ce soit pour des échanges entre les nations autochtones, pour le début de la colonisation de la région, pour l'exploitation forestière et le transport du bois ou plus récemment pour le développement de l'hydroélectricité et du récréotourisme. Ainsi, les plans d'eau et cours d'eau offrent un important potentiel de mise en valeur, notamment sur le plan historique.

Carte 2 : Composantes physiques

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean



Relief (classes d'élévation en mètres)



Géologie

Principale faille (Graben du Saguenay)

Hydrographie

Limite de bassin versant
 Rivière
 Lac, cours d'eau
 Réservoir

Organisation administrative

Ville, localité
 Région administrative

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)

1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Le Québec en relief	MRNF	1993

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2006
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

La superficie en eau douce représente 7,4 %⁴ de la superficie totale du territoire, soit 7 929 kilomètres carrés, et sa qualité varie généralement de bonne à excellente en raison de la filtration opérée par le milieu forestier du plateau laurentien. Cette situation se maintient même dans le milieu habité de la plaine, puisque le lac Saint-Jean dispose d'une eau de qualité assurée par le taux élevé de renouvellement de ses eaux, soit presque cinq fois par année⁵. Ce phénomène de régénération des eaux aux effets bénéfiques pour l'environnement est favorisé par l'importance des apports d'eau de son bassin versant sur lequel il tombe un peu plus de 90 centimètres d'eau annuellement. La population a donc accès à une eau potable de qualité en abondance. Cela constitue également un atout pour la pratique des activités récréatives liées à l'eau.

**Des massifs
enneigés propices
au développement
récréotouristique
hivernal**

La région possède un climat de type continental dominé par des conditions froides et modérément humides. Selon la latitude et l'altitude, on peut observer de fortes variations de température influençant la saison de croissance beaucoup plus courte en territoire nordique. Dans la plaine, la température plus douce et tempérée favorise la concentration des activités agricoles, mais là encore, la saison de croissance est inférieure à celle des régions méridionales du Québec, ce qui limite la diversité des productions agricoles et celle de la végétation en général. La température influence également la durée de la saison touristique estivale où les produits sont grandement liés aux vastes espaces naturels et aux activités de plein air.

Le total annuel des précipitations est parmi les plus faibles au Québec méridional. Cependant, l'accumulation en neige est supérieure à celle des régions de Québec et de Montréal. Particulièrement sur les massifs des monts Valin et des Grands Jardins, les précipitations totales sont d'environ 30 % supérieures à celles enregistrées dans le reste de la région dont 35 % tombent sous forme de neige⁶. L'abondance de cette neige ainsi que la période d'enneigement, qui s'étend sur près de six mois, favorisent la pratique d'activités récréotouristiques hivernales dont la motoneige qui est prisée par une clientèle internationale en croissance.

⁴ Ministère des Ressources naturelles, Direction générale de l'information géographique, *Portrait statistique du territoire québécois*, 2003.

⁵ Ministère de l'Environnement, *Portrait régional de l'eau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 1999.

⁶ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jonquière, mars 2002. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs, *Parc des Monts-Valin, Le plan directeur provisoire*, Bibliothèque nationale du Québec, juillet 1994.

Par ailleurs, les caractéristiques des vents pourraient offrir un bon potentiel de production en énergie éolienne, particulièrement dans les hautes altitudes des massifs.

2.1.2 Composantes biologiques

Une forêt boréale où l'épinette noire domine

Le territoire régional, dont la forêt s'étend sur près de 90 % de la superficie, présente deux zones de végétation bien distinctes. La zone boréale, couvrant l'ensemble du plateau laurentien, occupe la plus vaste partie du territoire (voir carte 3). Elle se distingue par la présence de sapinières au sud du 50^e parallèle sur 33 % du territoire régional où les peuplements de sapins et d'épinettes blanches mélangés à des bouleaux blancs dominant. C'est le domaine par excellence de l'original. La pessière à mousses, composée essentiellement d'épinettes noires et couvrant 59 % du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lui succède plus au nord jusqu'au 52^e parallèle pour ensuite faire place à la pessière à lichens dans la taïga sur seulement 1 % du territoire de la région. L'épinette noire est d'ailleurs recherchée par l'industrie forestière en raison de la qualité de sa fibre. C'est également un habitat qu'affectionne le caribou forestier.

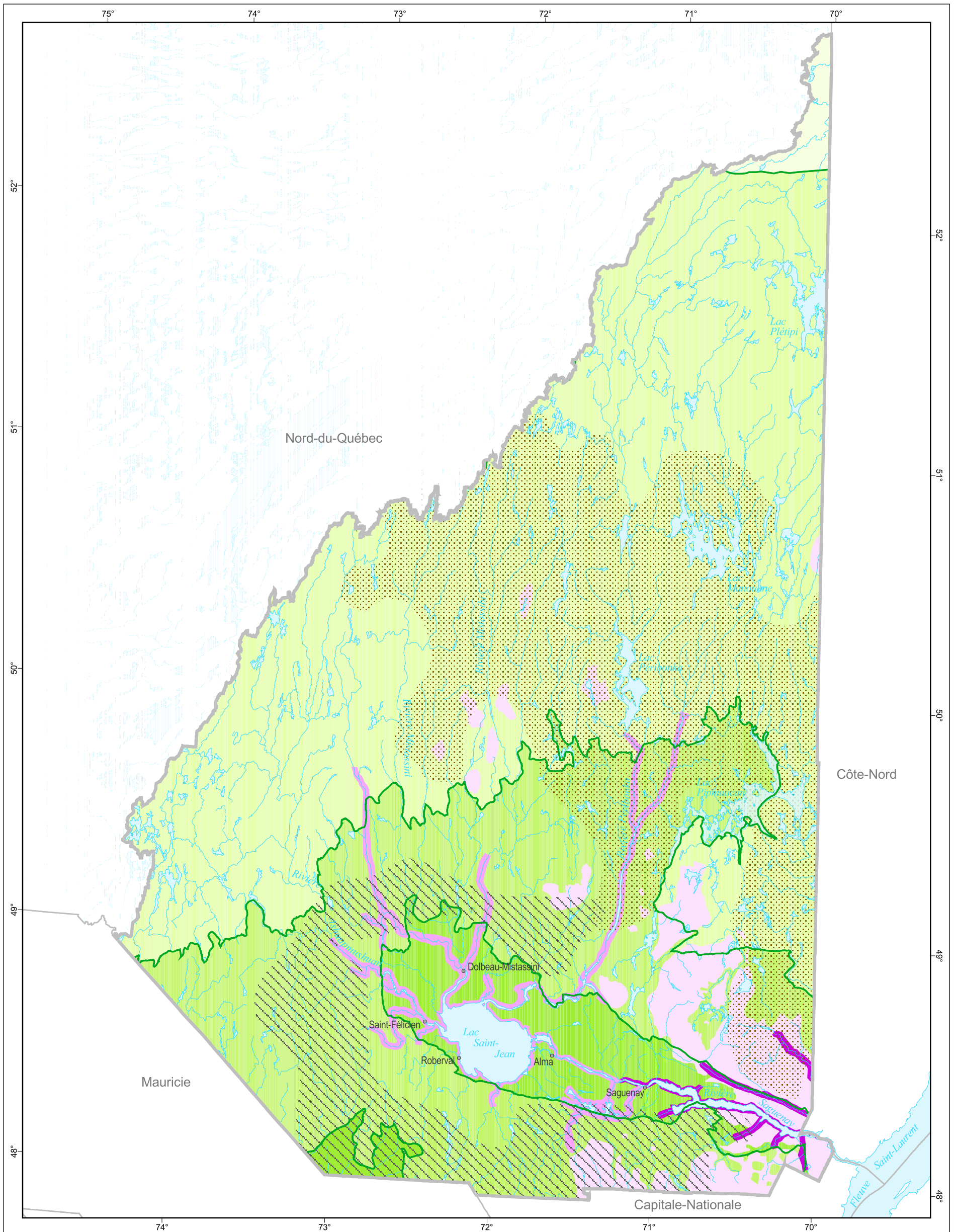
La zone de végétation tempérée, localisée dans la plaine et dans la région du fjord, forme une enclave de forêt mélangée caractérisée par des peuplements de bouleaux jaunes et de résineux tels le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. C'est le domaine de la sapinière à bouleau jaune qui couvre 7 % du territoire régional. La plus grande diversité végétale qu'on y retrouve est due à un climat plus doux où les sols plus riches ont été déboisés à des fins agricoles. C'est dans cette zone de végétation que se concentrent les forêts privées à forte proportion de jeunes peuplements.

En ce qui a trait aux classes d'âge, les peuplements de moins de 100 ans sont relativement bien distribués sur tout le territoire régional. Cette distribution forme une sorte de mosaïque de classes d'âge qui s'est développée au fil des années et qui résulte d'un aménagement forestier soumis à de nombreuses contraintes naturelles telles que la topographie, l'accès et les feux. Quant à la forêt naturelle mature (120 ans et plus), elle s'étend en grande partie au nord du 50^e parallèle et prend souvent la forme de grands massifs forestiers découpés par d'importantes perturbations naturelles causées par les grands feux. La part relative de la forêt mature est élevée puisqu'elle couvre près du tiers de la superficie forestière de la région⁷.

⁷ Ministère des Ressources naturelles, *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, Direction de la planification et des communications, 2002.

Carte 3 : Composantes biologiques

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean



Végétation (domaine bioclimatique)

- Pessière à lichens (taïga)
- Pessière à mousses (forêt boréale)
- Sapinière à bouleau blanc (forêt boréale)
- Sapinière à bouleau jaune (forêt mélangée)

Faune aquatique

- Omble de fontaine allopatrique
- Ouananiche
- Saumon de l'Atlantique

Grande faune terrestre

- Original (aire de densité élevée en période hivernale)
- Caribou forestier (aire de distribution approximative)

Hydrographie

- Rivière
- Lac, cours d'eau

Organisation administrative

- Ville, localité
- Région administrative

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)

25 0 25 50 75 km

1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives du Québec (BGAQ)	MRNF	2002
Les domaines bio-climatiques	MRNF	1998
Plan de développement régional associé aux ressources fauniques	Société de la faune et des parcs du Québec	2002

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2006

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Ressources naturelles
et Faune

Québec

Le couvert résineux domine la forêt du Saguenay–Lac-Saint-Jean en comptant pour près de 67 % de sa superficie, alors que le couvert feuillu n'y compte que pour 7 %. Le couvert mélangé et les territoires sans couvert forestier se partagent le reste des superficies⁸. Par ailleurs, la possibilité forestière, toutes essences confondues, sur le territoire public et privé, se situait en 2002 à 9,4 millions de mètres cubes, soit près de 17 % de la possibilité des forêts québécoises. Les essences résineuses représentent près de 81 % de cette possibilité comparativement à une proportion de 66 % à l'échelle du Québec. Avec ses 8,8 millions de mètres cubes de possibilité forestière, la forêt publique assure près de 94 % de la possibilité forestière régionale et compte pour 21 % de la possibilité des forêts publiques du Québec⁹. L'immensité et le potentiel économique de cette forêt résineuse constituent la base de l'importante industrie forestière dans la région.

La végétation régionale se caractérise aussi par la présence du bleuetier, espèce colonisatrice qui abonde sur les territoires dévastés par les feux de forêt, de même que sur ceux en voie de régénération à la suite des coupes forestières. La présence abondante du bleuet, autant en bleuetières aménagées qu'en milieu forestier, entraîne des effets socio-économiques, tels que présentés au chapitre 4, et marque l'identité culturelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'omble de fontaine en abondance, la ouananiche et le saumon en restauration

Sur le plan faunique, la région se distingue par sa faune halieutique composée d'espèces notoires et représentatives. Il s'agit de l'omble de fontaine dulcicole (forme d'eau douce) et anadrome (forme marine « truite de mer »), de la ouananiche et, dans le cas particulier de la pêche blanche dans le fjord du Saguenay, de l'éperlan arc-en-ciel et de certaines espèces marines.

L'omble de fontaine est particulièrement abondant dans la partie est de la région, surtout dans les lacs de tête des massifs qui, en raison de leur altitude, n'ont pu être colonisés par d'autres espèces de poissons¹⁰. Le secteur des monts Valin recèle la plus importante concentration d'ombles de fontaine en allopatric au Québec (seule espèce de poisson présente dans un même plan d'eau). Cette abondance suscite un fort intérêt qui dépasse les frontières de la région et entraîne une activité de pêche importante sur ce territoire. C'est l'espèce la plus recherchée et la plus pêchée au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La ouananiche, saumon d'eau douce, espèce notable et emblématique pour la région, se trouve principalement dans le lac Saint-Jean et

⁸ *Ibid.*

⁹ Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, éd. 2003.

¹⁰ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière, mars 2002.

certaines de ses tributaires. La pérennité de cette espèce, à la fois très restreinte et recherchée, suscite encore bien des préoccupations malgré les mesures de protection et de restauration mises en place. Les causes de son déclin actuel font encore l'objet de recherches et une lente restauration de l'espèce pourrait avoir un impact négatif sur la pêche sportive au lac Saint-Jean et ses affluents ainsi que sur l'activité touristique qu'elle produit.

Le saumon de l'atlantique, l'omble de fontaine anadrome, l'éperlan arc-en-ciel ainsi que les espèces marines (morue, sébaste atlantique, flétan du Groenland) présentes dans les eaux arctiques du fjord du Saguenay sont aussi des composantes d'intérêt de la faune halieutique de la région. La pêche blanche dans le Saguenay est d'ailleurs sans cesse croissante et constitue un attrait touristique hivernal de plus en plus populaire. De plus, on trouve dans les principaux tributaires et plans d'eau au nord et à l'est du lac Saint-Jean plusieurs autres espèces dont le grand brochet, le doré jaune et le touladi. Il est à noter que le saumon, le touladi, la ouananiche et l'omble chevalier font l'objet de mesures particulières de protection au chapitre des interventions d'exploitation et de développement de l'occupation des zones riveraines.

Un cheptel d'originaux dans la sapinière; le caribou forestier, espèce à protéger, dans la pessière

Les principales composantes de la grande faune sont l'orignal et, en moindre abondance, le caribou forestier, espèce distincte, sur le plan génétique, de la sous-espèce présente dans le Nord-du-Québec. De plus, tout comme dans plusieurs autres régions du Québec, le territoire abrite une variété relative d'espèces de petits gibiers et d'animaux à fourrure.

L'habitat de l'orignal se situe principalement sur le plateau laurentien dans les sapinières qui ceignent les basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les densités hivernales y atteignent près de deux bêtes aux 10 kilomètres carrés, ce qui en fait un territoire de chasse convoité. Cette abondance n'est cependant pas plus importante que dans les autres régions du Québec où l'on retrouve des caractéristiques environnementales similaires. Quant au caribou forestier, il a vu son aire de distribution considérablement réduite depuis le début du XX^e siècle. Présent en petit nombre dans la pessière du plateau laurentien, il occupe principalement des espaces localisés près des grands lacs réservoirs Pipmuacan, Péribonka et Manouane. L'espèce est menacée en raison des modifications de son habitat occasionnées par les interventions humaines (foresterie, villégiature, motoneige, etc.) et en raison de sa fragilité à la prédation par le loup. Un plan de rétablissement de l'espèce a d'ailleurs été élaboré afin d'assurer sa pérennité. Le caribou forestier a été désigné comme espèce faunique vulnérable en 2005.

Malgré sa latitude septentrionale, les caractéristiques biophysiques propres aux basses terres et au fjord font un corridor migratoire naturel pour plusieurs espèces d'oiseaux dont la bernache canadienne et l'oie des neiges. Au cours de sa migration, la sauvagine fréquente,

de façon intensive, le territoire des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les marais littoraux du lac Saint-Jean, les battures de la rivière Saguenay ainsi que les terres agricoles contribuent à la présence d'oiseaux aquatiques. Ces territoires suscitent de plus en plus d'intérêt de la part de la population régionale pour l'observation de ces espèces. La chasse aux oiseaux migrateurs est toutefois en déclin depuis une dizaine d'années.

2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale

Des aires protégées concentrées près des milieux habités

Les territoires protégés correspondant à la classification de l'Union mondiale pour la nature (UICN) totalisent une superficie de 3 644 kilomètres carrés¹¹ selon le bilan des aires protégées établi en 1999 et si l'on tient compte des ajouts de territoires protégés réalisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (voir tableau 1). Ils représentent 3,4 % du territoire régional et s'inscrivent dans l'engagement du Québec d'atteindre 8 % d'aires protégées. En juillet 2005, le Québec en comprenait 5,8 %. La superficie de ces territoires est principalement couverte par les parcs nationaux, les réserves aquatiques projetées et les réserves de biodiversité projetées. Ils comptent à eux seuls 95 % des superficies protégées de la région (voir carte 4).

¹¹ Le MDDEP inclut le projet du Parc national Albanel-Témiscamie-Otish (95,6 km²) dans son calcul.

TABLEAU 1
AIRES PROTÉGÉES AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN¹²

Catégorie de l’UICN	Aire protégée	Nombre	Sup. (km ²)	Proportion de la superficie régionale d’aires protégées (%)
IA - Réserve naturelle intégrale	Réserve écologique	6	23,85	0,65
IB - Zone de nature sauvage	-----	---	---	---
II - Parc national	Parc national	3	529,40	14,53
	Parc marin	1	159,0	4,36
III - Monument national – Élément naturel Marquant	-----	---	---	---
IV - Aire gérée pour l’habitat et les espèces	■ Aire de confinement du cerf de Virginie	1	30,5	0,84
	■ Réserve naturelle	1	0,03	---
	■ Site protégé par la Fondation de la faune du Québec	1	0,44	---
	■ Parc d’intérêt récréotouristique et de conservation	1	0,65	---
V - Paysage terrestre ou marin protégé	-----	---	---	---
VI - Aire protégée de ressources naturelles gérées	■ Héronnière	6	0,91	---
	■ Habitat du rat musqué	13	3,0	---
	■ Rivière à saumon	8 tronçons	65,53	1,8
	■ Colonie d’oiseaux	1	0,03	---
	■ Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	15	41,4	1,14
	■ Écosystème forestier exceptionnel	3	1,86	---
	■ Site protégé par la Fondation de la faune du Québec	2	2,51	---
Non classée	■ Réserve aquatique projetée	3	741,5	20,35
	■ Réserve de biodiversité projetée	5	2 043,3	56,07
Total	■ Total	70	3 643,91 ¹³	100

Les parcs nationaux du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon visent respectivement à protéger les composantes de la région naturelle du fjord du Saguenay, des monts Valin et le patrimoine naturel des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils couvrent une superficie en territoire public de 529,4 kilomètres carrés représentant 10 % de la superficie des 21 parcs nationaux du Québec, lesquels totalisent 5 273,8 kilomètres carrés.

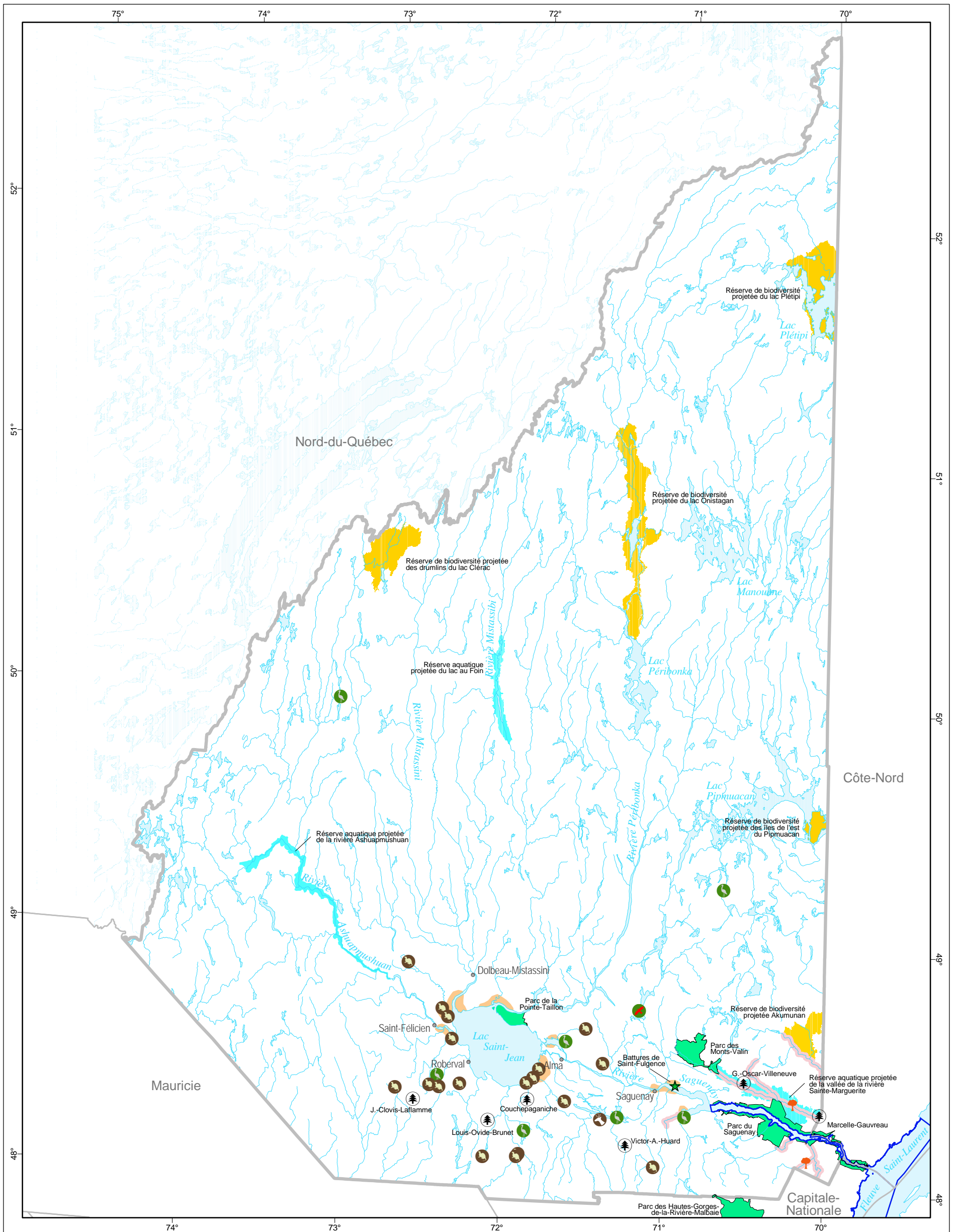
Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, quant à lui, vise à rehausser le degré de protection et de mise en valeur des écosystèmes marins de l’estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay. Ce parc est géré conjointement par le gouvernement du Canada et du Québec.

¹² MDDEP, Direction régionale de l’analyse et de l’expertise régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, juillet 2005.









¹³ Ce total n’inclut pas le projet du Parc national Albanel-Témiscamie-Otish d’une superficie de 95,6 km².






Carte 4 : Droits et statuts environnementaux

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean





Statut de protection



-  Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
-  Écosystème forestier exceptionnel
-  Réserve écologique
-  Aire de confinement du cerf de Virginie
-  Colonie d'oiseaux
-  Habitat du rat musqué
-  Héronnière
-  Rivière à saumons

-  Aires de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Parc marin national
-  Parc national du Québec
-  Réserve aquatique projetée
-  Réserve de biodiversité projetée

Hydrographie

-  Rivière
-  Lac, cours d'eau

Organisation administrative

-  Ville, localité
-  Région administrative

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)

25 0 25 50 75 km

1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Les aires protégées	Ministère de l'Environnement	2002
Les parcs nationaux	Société de la faune et des parcs du Québec	2002

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2006

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Ressources naturelles
et Faune

Québec

En tout, 14 % de la superficie de ce parc se situe dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La rivière Ashuapmushuan compte parmi les premières réserves aquatiques projetées du Québec (276 km²). Cette réserve englobe le lit de la rivière et les versants de sa vallée dans un corridor allant de 0,6 à 6 kilomètres sur 125 kilomètres de long. Elle vise des objectifs de conservation tels que la protection des habitats essentiels à la ouananiche, la valorisation de certains éléments remarquables du paysage et la préservation des sites d'intérêt archéologique.

La mise en œuvre de ces objectifs et la gestion du site se feront selon une démarche de partenariat entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et les acteurs du milieu régional.

En 2005, le gouvernement a pris la décision de créer en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel deux autres réserves aquatiques et cinq réserves de biodiversité projetées, permettant ainsi d'accroître de 2,2 % la superficie du réseau régional des aires protégées, qui atteint maintenant 3,4 % du territoire de la région. D'autres territoires devraient faire l'objet de décisions en ce sens dans les prochaines années.

Ces nouvelles aires protégées s'étendent sur la forêt boréale du plateau laurentien et permettent d'assurer la protection de milieux naturels diversifiés, notamment des habitats d'espèces menacées ou vulnérables, des éléments géologiques uniques, des lieux patrimoniaux autochtones, différents écosystèmes et des territoires aux paysages spectaculaires et à fort potentiel récréotouristique. Ces aires, de grande taille, occupent des superficies allant de 88 à 675 kilomètres carrés pour un total de 2 508,8 kilomètres carrés de territoires protégés additionnels. Dans certains cas, elles chevauchent ou se superposent notamment à des territoires du régime territorial (site patrimonial, Innu Assi, parc innu) prévu à l'entente de principe d'ordre général conclue entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada dont il sera question dans la section sur les projets et les potentiels.

Les deux nouvelles réserves aquatiques sont celles de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et du lac au Foin.

La réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite (293,1 km²) protège des milieux naturels caractéristiques des régions naturelles du fjord du Saguenay et des monts Valin ainsi que des paysages spectaculaires de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite où les hautes collines atteignent des altitudes de 500 et 800 mètres de chaque côté de cette rivière à saumon qui accueille également l'omble de fontaine anadrome.

La réserve aquatique du lac au Foin (172,4 km²) est localisée à environ 120 kilomètres au nord du lac Saint-Jean et assure la protection des paysages exceptionnels de la rivière Mistassibi. Elle est caractérisée par une vallée encaissée où de nombreux méandres serpentent la section nord pour devenir le lac au Foin dans la section sud. Plusieurs chutes de plus de 150 mètres s'écoulent dans le canyon du lac au Foin. Le secteur du lac au Foin est également identifié comme site patrimonial dans l'entente de principe d'ordre général mentionnée précédemment.

Les cinq réserves de la biodiversité sont celles de Akumunan (secteur des lacs Pilote et Liégeois), des îles de l'est du lac Pipmuacan, du lac Onistagane, des drumlins du lac Clérac et du lac Plétipi.

La réserve d'Akumunan (206,6 km²) se situe à la limite est de la région administrative à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac et appartient à la région naturelle des monts Valin. On y trouve de basses collines dominées par les pessières noires, la présence du caribou forestier, un secteur important de distribution allopatrique d'ombles de fontaine et une rivière à saumons à sa limite sud, soit la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est.

La réserve des îles de l'est du réservoir Pipmuacan (88,4 km²) appartient aux régions naturelles du Plateau de la Betsiamites et des collines du lac Péribonka. Elle est répartie sur quatre îles formées de basses collines où les pessières noires dominent. Des inventaires confirment la présence du caribou forestier autour du réservoir Pipmuacan.

La réserve du lac Onistagane (674,5 km²) se situe à environ 45 kilomètres au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes et appartient aux régions naturelles de la Dépression du lac Manouane et des collines du lac Péribonka. Ce territoire renferme une aire sensible au caribou forestier où on retrouve également la présence du pygargue à tête blanche et d'une espèce piscicole particulière, le touladi. Le lac Onistagane constitue un lien historique est-ouest pour les autochtones et la réserve projetée touche au site patrimonial et au Innu Assi Onistagan. Plusieurs sites archéologiques indiquent la présence historique des Amérindiens sur le bord de ce lac.

La réserve des drumlins du lac Clérac (375,4 km²) se trouve à environ trente kilomètres au sud-est du lac Albanel à la limite nord-ouest de la région et appartient à la région naturelle de la Dépression du lac Manouane. Elle est caractérisée par un relief peu prononcé où les dépôts glaciaires, fluvio-glaciaires ainsi que les tourbières dominent. Les landes sont également très fréquentes. La présence du caribou forestier a été confirmée par des inventaires.

La réserve du lac Plétipi occupe une superficie de 1 733,3 kilomètres carrés, dont 698,4 sont dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Elle se situe à l'extrémité nord-est de la région à environ quarante kilomètres au nord-ouest du réservoir Manicouagan. La réserve protège des écosystèmes représentatifs de la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan et touche à la région naturelle des monts Otish. Elle est composée d'un réseau hydrographique bien développé de lacs et de rivières. Le lac Plétipi couvre, à lui seul, 399 kilomètres carrés du territoire de la réserve. Le caribou forestier fréquente ce territoire et les grands lacs abritent le touladi.

D'une superficie de près de 24 kilomètres carrés, soit moins de 1 % des aires protégées de la région, les six réserves écologiques créées au Saguenay—Lac-Saint-Jean répondent à des objectifs de protection stricts d'écosystèmes représentatifs ou devenus rares des régions naturelles de la plaine du Saguenay—Lac-Saint-Jean (Couchepaganiche), du contrefort des Laurentides (G.-Oscar-Villeneuve), des montagnes du Saguenay en bordure de la rivière Sainte-Marguerite (Marcelle-Gauvreau), des hautes terres du Lac-Bouchette (Louis-Ovide-Brunet), des hautes collines de la rivière Trenche (J.-Clovis-Laflamme) et d'une forêt mature en milieu insulaire sans intervention humaine (Victor-A.-Huard).

Outre le réseau hydrographique constituant l'habitat du poisson, 36 habitats fauniques sont protégés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. De ce nombre, près de la moitié est constituée d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques, situation associée au corridor de migration des basses terres. On les retrouve à l'embouchure des grandes rivières, au pourtour du lac Saint-Jean, ainsi que sur les battures de la rivière Saguenay.

La région compte une seule aire de concentration du cerf de Virginie. Sa superficie est de 30,5 kilomètres carrés et elle est située au sud du lac Kénogami.

Deux forêts rares et une forêt ancienne ont été classées comme écosystème forestier exceptionnel. Les forêts rares se situent en bordure de la rivière Sainte-Marguerite et de la rivière du Portage dans le Bas-Saguenay. Il s'agit de peuplements de bouleau jaune qui se distinguent par la présence du frêne noir ou de l'orme d'Amérique, deux essences à leur limite nord de distribution. On retrouve la forêt ancienne à l'est de la région, en bordure de la rivière Sainte-Marguerite. Cet écosystème forestier exceptionnel se prolonge jusque dans la région de la Côte-Nord. Il s'agit de vieilles sapinières à thuya avec parfois du pin blanc. Cette vieille forêt contient des thuyas de près de 300 ans et des pins blancs de 250 ans. D'autres écosystèmes forestiers exceptionnels devraient être reconnus au cours des prochaines années.

Mentionnons également l'existence d'une réserve naturelle en milieu privé et de trois sites protégés par la Fondation de la faune du Québec, qui procurent près de trois kilomètres additionnels de protection à la région.

Enfin, la désignation du caribou, écotype forestier, comme espèce faunique vulnérable est susceptible d'amener certains changements dans les interventions d'aménagement et de mise en valeur sur plusieurs portions de territoire où l'espèce a été inventoriée.

2.3 Synthèse de la dimension environnementale

Bien circonscrit dans trois ensembles physiographiques nettement distincts, l'immense territoire régional présente une grande diversité dans ses composantes topographiques, hydrographiques, fauniques et paysagères contribuant à la renommée du patrimoine naturel du Québec.

Les caractéristiques du réseau hydrographique régional avec ses grandes rivières et ses nombreux lacs présentent des possibilités de développement et d'utilisation multiples à caractère économique et récréotouristique. L'importance de ce réseau se traduit aussi dans sa dimension d'habitat abritant une diversité d'espèces halieutiques dominées par l'omble de fontaine en allopatrie, dont l'abondance offre un potentiel de pêche élevé, et par d'autres espèces nobles dont la ouananiche et le saumon.

Ce sont d'ailleurs l'ensemble des caractéristiques biophysiques du territoire régional qui ont modelé le développement, façonné les comportements d'utilisation et favorisé l'établissement de liens étroits entre la population et le territoire public. En effet, l'utilisation urbaine et rurale se concentre dans les basses terres. Le vaste plateau de territoire public a, quant à lui, une vocation économique et sociale axée sur les ressources forestières, énergétiques et fauniques. À cela s'ajoutent les activités récréatives, notamment avec les importants développements de villégiature riveraine.

De façon plus spécifique, le secteur du massif des monts Valin, qui dispose de conditions climatiques où l'enneigement est particulièrement abondant et de longue durée, suscite l'intérêt et la mobilisation des intervenants touristiques dans le développement d'activités hivernales (motoneige, ski, traîneau à chiens, escalade de glace).

Cette richesse et cette diversité des écosystèmes expliquent également l'intérêt de la population pour les questions environnementales. La forte présence de parcs nationaux et d'habitats fauniques protégés en pourtour des milieux habités, auxquels s'ajoute une réserve aquatique projetée, en est le reflet. Par ailleurs, la reconnaissance et la protection d'autres espaces du patrimoine naturel moins représentés tels les

hauts plateaux, les grandes rivières, les ensembles lacustres et les espèces sensibles furent confirmés, en partie, par la décision du gouvernement de créer deux nouvelles réserves aquatiques projetées et cinq réserves de biodiversité projetées dans la province naturelle des Laurentides centrales, laquelle occupe une grande partie du territoire de la région administrative.

Enfin, l'intérêt que suscitent les ressources invite à une attention soutenue de tous les acteurs. Dans un contexte de développement régional, la gestion intégrée des ressources et du territoire de même que l'établissement de mesures visant le maintien de la qualité de l'environnement et la protection de la biodiversité ne peuvent qu'assurer une utilisation du territoire satisfaisante pour tous les utilisateurs et la pérennité des ressources naturelles.

3. Dimension sociale

3.1 Caractéristiques sociales

3.1.1 Organisation territoriale

Des MRC et des municipalités locales situées en grande partie en territoire public

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean couvre 106 508 kilomètres carrés de territoire, ce qui la classe au troisième rang des régions administratives du Québec pour l'importance de son étendue. Elle compte 49 municipalités locales et une réserve indienne¹⁴ dont les communautés participent à la vie politique et socio-économique régionale. Les municipalités locales, situées autour du lac Saint-Jean et de part et d'autre de la rivière Saguenay, occupent 11,5 % de la superficie régionale. À l'intérieur de ces municipalités, 53 % du territoire est de tenure publique du domaine de l'État. Cela constitue des portions significatives et stratégiques de territoire public à l'échelle des municipalités, car ces terres sont de plus en plus sollicitées en appui au développement local.

Sept municipalités du Haut-Saguenay ont été fusionnées dans le cadre de la réorganisation municipale de 2002 pour créer la ville de Saguenay. Cette ville regroupe 146 353 habitants. Elle tient le rôle de municipalité et exerce certaines compétences d'une MRC¹⁵. Cette fusion a changé considérablement le portrait administratif et territorial ainsi que le contexte politique de la région. Les autres municipalités locales sont regroupées au sein de quatre MRC (voir tableau 2) dont les grands territoires non organisés en municipalités sont majoritairement constitués de terres du domaine de l'État. Ces territoires non organisés représentent 88,5 % de la superficie de la région, ce qui la situe au second rang à cet égard après la région de la Côte-Nord (voir carte 5).

¹⁴ La réserve indienne ne fait partie d'aucune MRC puisqu'elle est de compétence fédérale

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, *Fiche synthèse par MRC*, 2004.

**TABLEAU 2
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC),
VILLE AYANT UN RÔLE DE MRC ET RÉSERVE INDIENNE**

Entité administrative	Superficie (km ²)*	Sup. de l'entité adm./ région	Population*	Pop. de l'entité adm./ région
MRC Fjord-du-Saguenay	42 971	41 %	19 796	7 %
MRC Maria-Chapdelaine	38 322	37 %	26 427	10 %
MRC Domaine-du-Roy	18 854	18 %	32 468	11 %
MRC Lac-Saint-Jean-Est	2 709	3 %	52 001	19 %
Ville de Saguenay	1 166	1 %	146 353	53 %
Réserve indienne de Mashteuiatsh	13	---	2026 ¹⁶	---

* La somme des composantes n'égal pas nécessairement le total de la population et de la superficie régionale indiquée ailleurs dans le document.

Source : Institut de la statistique du Québec, Fiche synthèse par MRC, 2004

Ces organisations montrent un grand intérêt pour le territoire public en raison de son rôle dans le développement économique local et régional. Cela en fait des partenaires privilégiés dans la gestion de ce vaste territoire. À titre d'exemple, une entente État-Région, visant la délégation de la gestion foncière et forestière en faveur des MRC et de la Ville de Saguenay, contribue depuis 1997 à la mise en valeur intégrée de 1 219 kilomètres carrés de territoire public intramunicipal.

Une région constituée à 93 % de territoire public

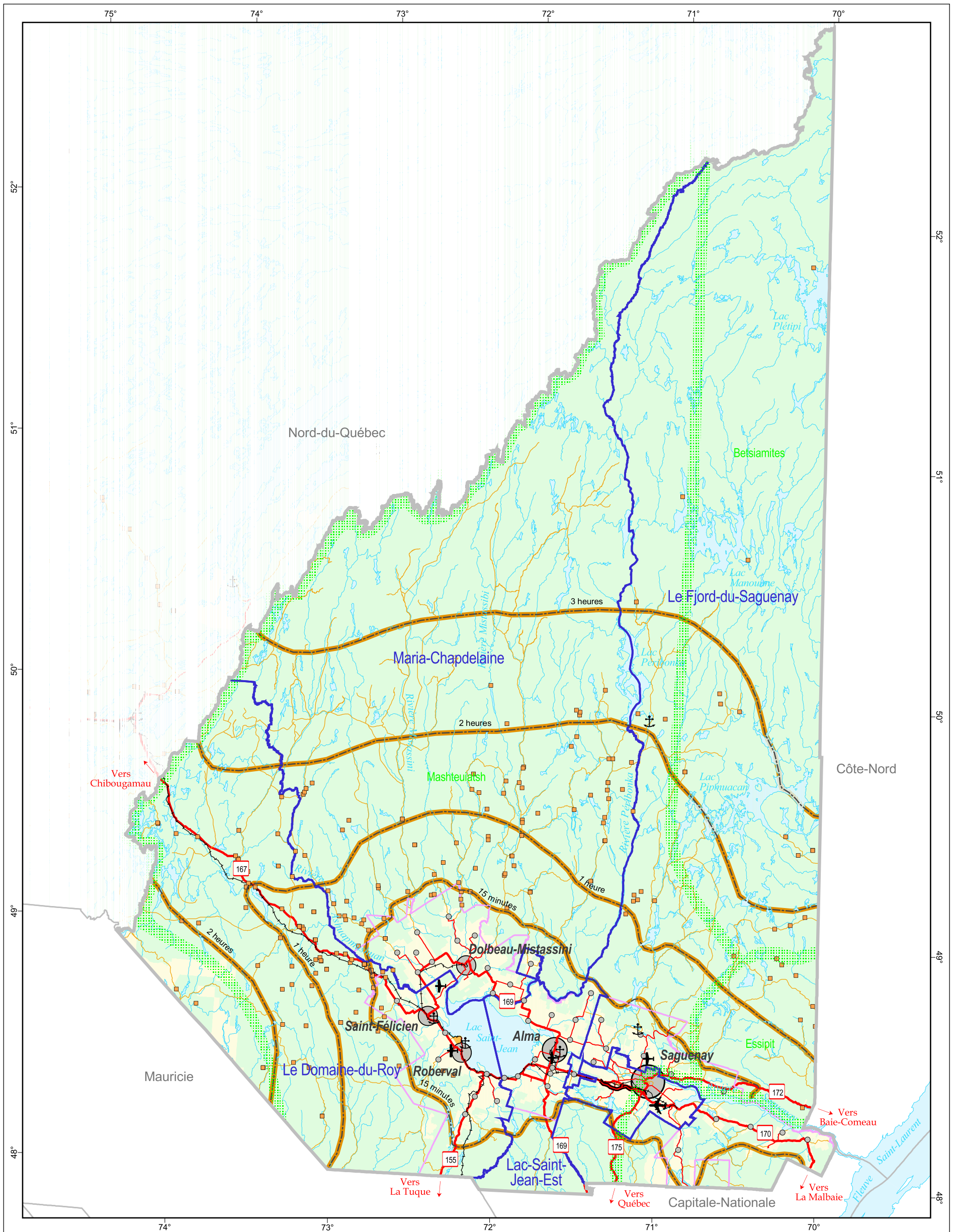
Le régime de propriété du Saguenay–Lac-Saint-Jean épouse sensiblement le profil biophysique ainsi que le mode d'occupation et d'organisation du territoire. Le domaine privé représente à peine 7 % de la superficie régionale et se concentre dans la partie municipalisée des basses terres autour du lac Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay. Cette partie de territoire correspond donc à l'espace habité dans ses formes urbaines et rurales. Elle supporte, outre l'exploitation des ressources naturelles, l'essentiel de l'activité socio-économique régionale. Cette trame s'est mise en place en près de 150 ans en raison des caractéristiques biophysiques favorables à l'établissement humain et au développement agroforestier.

¹⁶ La communauté innue de Mashteuiatsh compte également 2 712 membres qui ne résident pas dans la réserve indienne. Sources : Registre des Indiens, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), 31 décembre 2004 et Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 31 janvier 2005.

Selon le conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, plus de la moitié de ces personnes résideraient dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

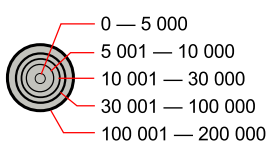
Carte 5 : Caractéristiques sociales

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean

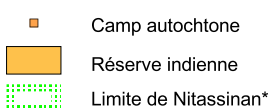


* Territoire visé par l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada (mars 2004).

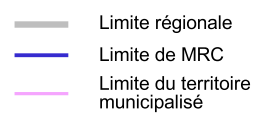
Population (nombre d'habitants)



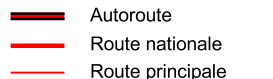
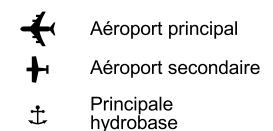
Dynamique socioculturelle



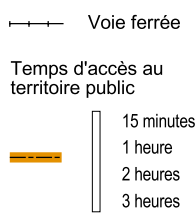
Organisation administrative



Accès



Temps d'accès au territoire public

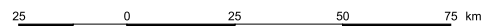


Tenure



Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)



1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Système d'information de la tenure et de l'affectation des terres (SITAT)	MRNF	2002
Populations	Statistique Canada	2002

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2006
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Ressources naturelles et Faune



Quant au territoire public, il occupe 93 % de la superficie régionale et il est presque entièrement localisé sur les hautes terres. Il contribue dans une large part, par l'exploitation de ses ressources forestières et hydrauliques, à maintenir la base économique de la région dans les secteurs des pâtes et papiers, du bois d'œuvre et de la métallurgie. Ce patrimoine est également sollicité à des fins récréatives et il est largement fréquenté par la population régionale. Cette situation entraîne un défi de cohabitation de taille entre ces différents usages.

3.1.2 Occupation du territoire

**Baisse
démographique
de la plus
populeuse des
régions-
ressources**

La région compte une population de 277 045 habitants dont plus de la moitié habitent la nouvelle ville de Saguenay. Les cinq centres urbains aux abords de la rivière Saguenay et autour du lac Saint-Jean se partagent environ les trois quarts de la population régionale. Les 44 petites entités rurales de la périphérie, dont l'activité économique est plus dépendante des ressources naturelles et récréatives, et la communauté résidente de Mashteuiatsh complètent la répartition de la population régionale.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe, en ordre d'importance des populations, au dixième rang des régions administratives du Québec. La baisse démographique observée depuis près de vingt ans s'est accélérée au cours des huit dernières années (1996-2004), alors que la population a décliné de 4,6 % (elle était de 291 089 en 1996). Pendant ce temps, la population du Québec profitait d'une augmentation de 4,1 %¹⁷. Cette situation a eu pour effet de faire passer le poids relatif de la population régionale de 4 % à 3,7 % en huit ans. Les perspectives démographiques annoncent une décroissance de l'ordre de 7,5 % pour les années 2001-2021, soit une perte de près de 22 000 personnes¹⁸. Cela s'explique par la dénatalité, mais surtout par le phénomène d'exode qui touche les jeunes pour des raisons liées à l'emploi et à la poursuite des études supérieures. Ce phénomène s'avère une contrainte à court et à moyen terme pour assurer le renouvellement de la main-d'œuvre et de l'économie régionale. Dans une moindre mesure, cet exode commence aussi à se manifester chez un segment plus âgé de la population. Un solde migratoire négatif est observé de façon continue depuis 1993. De plus, la région comme ailleurs au Québec est confrontée au vieillissement de sa population. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 8,9 % à 13,7 % entre 1991 et 2004¹⁹.

¹⁷ Statistique Canada, Division de la démographie, *Estimation de la population*, et Institut de la statistique du Québec, décembre 2002. Compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, décembre 2004.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec 1996-2041*, 2000. Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, mars 2003.

¹⁹ Institut de la statistique du Québec, Bulletin statistique régional [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02saguenay_lac_saint_jean.pdf

Cette situation démographique suscite une importante mobilisation des acteurs régionaux qui souhaitent renverser ce phénomène néfaste au développement économique et social de la région. À ce moment-ci, peu d'effets sont observés dans l'utilisation du territoire public. Cependant, il est probable qu'une décroissance continue aurait à moyen et à long terme des répercussions sur les pressions d'utilisation du territoire, notamment sur le plan des activités de pêche, de chasse et de villégiature. Cette probabilité s'explique d'autant plus que la provenance des clientèles pratiquant ces activités est principalement régionale.

Comme c'est le cas dans plusieurs communautés autochtones du Québec, la situation démographique de Mashteuiatsh diffère totalement de celle du reste de la région. En effet, sa population résidente s'est accrue de 9,8 % entre 1996 et 2004²⁰.

La région connaît aussi un phénomène de migration intrarégionale qui a un impact non négligeable dans le domaine de la dévitalisation de plusieurs milieux. D'une part, la population de certaines municipalités périphériques décroît au profit des centres urbains. D'autre part, de petites municipalités enregistrent, en raison de la qualité de vie que l'on y retrouve, des gains aux dépens de ces centres urbains à proximité desquels elles sont situées. La transformation de chalets en résidences permanentes illustre bien cette situation qui entraîne une problématique d'étalement urbain en territoire public. Ce phénomène d'étalement provoque un accroissement de la demande de services municipaux auprès des municipalités et des MRC touchées.

Enfin, le Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche, en 2002, un taux de scolarité supérieur à celui du Québec. En effet, 37,3 % des personnes âgées de 15 ans et plus atteignent un niveau de scolarité postsecondaire comparativement à 31,1 % pour l'ensemble du Québec²¹. La situation s'inverse toutefois au chapitre des études universitaires où le Québec affiche un taux de graduation de 15 % contre 10 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cela met en relief le défi de la rétention des jeunes hautement scolarisés afin d'assurer le développement socio-économique régional.

²⁰ Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2005, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006*, février 2006.

²¹ Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et Institut de la statistique du Québec, compilation spéciale, 2002. Compilation : Direction de l'analyse et des politiques structurelles, ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, mission Industrie et Commerce.

**Un réseau
routier
forestier bien
ramifié au
sud du
50^e parallèle**

L'accessibilité au territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'organise autour d'une d'infrastructure de transport complète, dominée par le réseau routier national et régional. Celui-ci est soutenu par un réseau ferroviaire, cinq aéroports publics, huit hydroaérodromes, une voie maritime et deux ports en eau profonde. En plus d'assurer l'approvisionnement de la région, ces infrastructures favorisent la compétitivité des entreprises régionales, y compris celles du secteur touristique. Sept routes du niveau supérieur permettent d'accéder aux régions voisines de la Côte-Nord (route 172), de Charlevoix (routes 170 et 381), de la Capitale-Nationale (routes 169 et 175), de la Mauricie (route 155) et du Nord-du-Québec (route 167). La route 175 en direction de Québec est, de loin, la plus fréquentée. Malgré l'amélioration du réseau routier, l'éloignement de la région demeure une contrainte associée aux régions-ressources situées en dehors des grands circuits. Celle-ci s'avère toutefois modérée par rapport à d'autres régions périphériques du Québec. Le réseau routier intérieur, principalement orienté dans un axe est-ouest et dominé par la nouvelle autoroute 70 située au cœur de la région, dessert l'ensemble du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il permet d'accéder rapidement à un impressionnant réseau de chemins forestiers du domaine public. L'ampleur de ce réseau, constitué de plus de 2 800 kilomètres de chemins permanents²² pour le transport des bois ronds aux usines et de quelques dizaines de milliers de kilomètres de chemins secondaires et d'opération, reflète l'importance du parterre forestier de la région.

Le réseau de chemins forestiers suit la configuration du réseau hydrographique et étend ses ramifications sur l'ensemble du territoire public au sud du 50^e parallèle. Mis en place par l'industrie forestière, il donne accès à l'ensemble des ressources et sillonne le territoire jusqu'à rejoindre celui des régions voisines. En donnant accès à une multitude de lacs et de rivières, ce réseau a grandement contribué au développement de la villégiature riveraine et aux activités récréatives afférentes. Cette accessibilité au territoire génère des impacts sociaux et économiques importants dans la région. En contrepartie, elle requiert de plus grands efforts d'intégration et d'harmonisation des activités et usages du territoire et des ressources. Par ailleurs, la qualité de ces chemins est variable d'un secteur à l'autre puisqu'elle est essentiellement conditionnée par la présence et la fréquence des opérations forestières. Une fois les opérations forestières terminées, ce sont les autres utilisateurs qui en assurent l'entretien pour répondre à leurs besoins d'accès à leurs occupations. Le maintien de chemins de qualité représente un défi de taille pour ces derniers en raison des coûts d'entretien et de la grande étendue du réseau à couvrir. D'ailleurs, les municipalités locales et les MRC reçoivent de plus en

²² Ministère des Ressources naturelles, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, éd. 2003.

plus de demandes de financement de la part des utilisateurs pour couvrir ces frais d'entretien.

Le reste du territoire, non accessible par voie terrestre, est desservi par le transport en hydravion bien établi depuis de nombreuses années. Cependant, la construction intensive des chemins pour récupérer les bois endommagés par les grands feux de forêt a pour effet de rendre accessibles de nouveaux territoires au-delà du 51^e parallèle. Cette expansion rapide de l'accès ouvrira la porte à de nouveaux potentiels de développement minier, forestier et récréatif. Sur ce dernier plan, cependant, l'impact sur le développement pourra être limité par le facteur d'éloignement.

3.1.3 Dynamique sociale et culturelle

Une relation étroite entre la population et le territoire public

L'activité sociale et culturelle des communautés locales s'articule principalement à partir des milieux habités. Les conditions d'éloignement et d'isolement par rapport au Québec méridional ont contribué, entre autres, à façonner l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance de la population envers son territoire, qu'il soit du domaine privé ou public.

Au Saguenay–Lac–Saint-Jean, la population accède facilement au territoire public, quel que soit son point de départ dans les milieux habités. Ces déplacements peuvent s'effectuer en moins de quinze minutes à partir de n'importe quelle localité de la région. L'appropriation de cet espace public s'est établie au fil des ans par le travail en milieu forestier et par une utilisation récréative intensive. La fréquentation élevée de ce territoire par un large bassin de population illustre bien cette appropriation. Par ailleurs, cette situation met en relief une faiblesse sur le plan touristique liée au peu d'apport des clientèles externes, ce qui peut s'avérer préoccupant dans un contexte de déclin démographique régional.

Le territoire public représente également un milieu de vie important pour les Innus. Bien qu'une seule réserve indienne soit située dans les limites de la région, les membres des communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Betsiamites fréquentent et occupent le territoire public de la région, en y pratiquant des activités rattachées à l'Innu Aitun²³ telles la chasse, la pêche et le piégeage. De manière plus précise, ils érigent des camps et des campements et entretiennent des équipements (portages, lieux de rassemblement, etc.). Les Attikameks, les Cris et les Hurons fréquentent également des secteurs du territoire public de la région. La présence autochtone fait donc partie de la dynamique

²³ Concept défini dans l'entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (<http://www.versuntraite.com/documentation/telecharger.htm>).

d'utilisation du territoire public et peut nécessiter des accommodements en vue d'une cohabitation harmonieuse.

L'Assemblée nationale a reconnu formellement onze nations autochtones au Québec de même que leurs droits particuliers au sein des législations existantes. De façon plus particulière, avec la nation innue, les gouvernement du Québec et du Canada mènent depuis 25 ans des négociations territoriales globales dans le but de conclure un traité qui précisera l'exercice de ses droits ancestraux. Pour les communautés de Mashteuiatsh, d'Esipit et de Betsiamites, une entente de principe d'ordre général a été conclue entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, la Couronne a l'obligation constitutionnelle de consulter et le cas échéant d'accommoder les peuples autochtones avant de prendre une décision sur les projets de développement et d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur leurs droits ancestraux potentiels.

**Utilisation
récréative
intensive dans
les secteurs
rapprochés des
milieux habités**

Profitant de l'accessibilité créée par les infrastructures forestières, la fréquentation du territoire public est plus intensive dans un rayon de deux heures de déplacement autour des zones urbaines et rurales. On y retrouve une forte densité d'occupations à des fins récréatives, telles que la villégiature et les sentiers récréatifs, qui eux, se développent plus près des milieux habités. À cela s'ajoutent des parcs nationaux, des zecs, des réserves fauniques et des pourvoiries, de même que la présence d'organismes de gestion et de différents groupes d'intérêt. L'intensité de l'utilisation du territoire décroît au-delà d'un temps de déplacement de trois heures, ce qui doit être retenu comme un facteur limitatif au développement récréatif.

Le développement de la villégiature se maintient avec l'attribution annuelle de près de 200 baux depuis les dix dernières années, cela malgré la baisse significative de la pratique des activités de pêche et de chasse à l'original. Les ventes de permis pour ces deux types d'activités ont respectivement diminué de 16,5 % et de 20 % entre 1989 et 1999 contre une baisse respective de 8 % et 13 % à l'échelle du Québec, au cours la même période. Par ailleurs, selon Tourisme Québec, on assiste à une tendance vers la pratique de nouvelles activités de plein air telles que la randonnée pédestre, le canot camping, le kayak, le tourisme ethnoculturel, l'observation de la faune, l'escalade et le tourisme d'aventure. Cette évolution s'accompagne d'un renouvellement de l'offre pour attirer cette nouvelle clientèle²⁴. Les tendances récréotouristiques énumérées précédemment viennent ajouter à l'intérêt de fréquenter le territoire public, ce qu'on observe également dans la région. Cette observation se confirme également

²⁴ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, 2000.

dans les résultats d'un portrait de l'offre et de la demande en tourisme aventure/nature sur le territoire des monts Valin–monts Otish. Les données de cette étude, réalisée en novembre 2001 pour l'Alliance de recherche université-communauté monts Valin-monts Otish, proviennent d'intervenants directement impliqués dans le marché du tourisme aventure/nature.

Ces changements dans les habitudes récréatives des usagers du territoire public associés aux perspectives démographiques décroissantes sont des facteurs à considérer dans la gestion du territoire public. Ce nouveau contexte pourra modifier de façon significative la forme actuelle de développement et d'utilisation du territoire public plus axée sur la villégiature et le prélèvement faunique.

***Des sinistres
rappelant
l'importance de
la sécurité des
personnes et
des biens***

Le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney en 1971, le tremblement de terre de 1988, le déluge du Saguenay en 1996 et d'autres sinistres mineurs survenus sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean rappellent l'importance de prendre en compte les contraintes naturelles et anthropiques dans la planification et la gestion du territoire public.

Les problèmes liés à l'érosion des berges, aux mouvements de sol, à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables sont au nombre des éléments qui entrent en compte sur le plan de la sécurité des personnes et des biens particulièrement dans un contexte d'accroissement de l'utilisation et de l'occupation du territoire public à diverses fins.

***Une population
intéressée et
impliquée dans
la mise en
valeur du
territoire public***

L'implication de nombreux intervenants et l'action de groupes d'intérêts régionaux et locaux démontrent toute l'importance que revêt la mise en valeur du territoire public. Des groupes à caractère environnemental, social et économique s'impliquent activement sous différentes formes dans les exercices décisionnels relatifs aux dossiers et projets touchant la mise en valeur du territoire. Ces implications donnent lieu à de fréquents partenariats dans l'optique d'une gestion territoriale plus cohérente.

Par ailleurs, la région est particulièrement active sur le plan de la négociation d'ententes spécifiques régionales avec le gouvernement du Québec. On en dénombre actuellement vingt-cinq qui sont en vigueur et six qui font l'objet de pourparlers²⁵. Ce mode de fonctionnement traduit clairement une volonté du milieu de développer de nouveaux partenariats sur des façons mieux adaptées de soutenir le développement local et régional.

²⁵ Ministère des Régions, Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Liste de toutes les ententes spécifiques en vigueur ou en négociation au Saguenay–Lac-Saint-Jean, avril 2003.*

3.2 Droits et statuts de la dimension sociale

Des droits et des statuts sociaux superposés à d'autres droits

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte un peu plus de 9 900 baux, dont 94 % sont consentis à des fins de villégiature²⁶ (voir tableau 3 et carte 6). Ce volume représente le quart des droits de villégiature consentis sur le territoire public du Québec, alors que la population régionale ne représente que 3,7 % de la population nationale. Ces emplacements, situés à 88 % en territoire non organisé (TNO) et dans une proportion de 68 % en territoire exempt de structures de gestion faunique, sont établis en milieu riverain. Cela n'est pas étranger à la présence de nombreux plans d'eau, à l'engouement de la population pour la pêche sportive et à l'intérêt de la population pour séjourner en milieu naturel.

**TABLEAU 3
BAUX DE VILLÉGIATURE ET ABRIS SOMMAIRES²⁷**

Territoire	MRC Domaine- du-Roy	MRC Maria- Chapdelaine	MRC Lac- Saint-Jean- Est	MRC Fjord- du-Saguenay	Ville de Saguenay	Total
Municipalité	369	150	91	471	44	1 125
TNO	1 453	3 002	200	3 502	---	8 157
Total	1 822	3 152	291	3 973	44	9 282

Les détenteurs de baux de villégiature proviennent à 82 % de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est toutefois intéressant de noter l'augmentation sensible de la clientèle extrarégionale qui est passée, depuis 1990, de 8 % à 18 %²⁸. Cette évolution significative commande de considérer davantage le marché extrarégional et de le prendre en compte dans la promotion de l'offre récréative de villégiature.

Les autres types de baux concernent des utilisations commerciales, récréatives, communautaires et industrielles réparties principalement à la périphérie du milieu habité. Quant au phénomène des occupations sans droit (squatters), très présent jusqu'au milieu des années 1990, il est maintenant contrôlé et en forte régression.

²⁶ *Gestion des droits fonciers*, Québec, ministère des Ressources naturelles, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.

²⁷ Ministère des Ressources naturelles, *Gestion des droits fonciers*, Québec, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003. Ces données ne comprennent pas les baux attribués dans les territoires intramunicipaux gérés par les MRC et la Ville de Saguenay.

²⁸ Ministère des Ressources naturelles, *Gestion des droits fonciers*, Québec, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.

Plusieurs droits sont également consentis pour l'aménagement de sentiers récréatifs motorisés et non motorisés. On estime à plus de 2 000 le nombre de kilomètres de sentiers en territoire public²⁹. Ces sentiers sont principalement développés près des milieux habités et dans le secteur du massif des monts Valin. Ces infrastructures constituent un maillon de plus en plus important de l'industrie touristique. On y retrouve au premier plan les adeptes de la motoneige qui disposent du réseau le mieux organisé parmi l'ensemble des réseaux de sentiers récréatifs de la région. Le développement de ces infrastructures sollicite de plus en plus le territoire public, ce qui ajoute aux défis d'intégration et de cohabitation.

Les zones d'exploitation contrôlée (zecs), au nombre de treize, dont trois sont vouées à la gestion du saumon, les réserves fauniques ainsi que l'aire faunique communautaire représentent 16 % de la superficie du territoire public régional. Ces territoires structurés, destinés à la protection et à la mise en valeur des ressources fauniques, sont concentrés dans la partie accessible du plateau laurentien au sud du 50^e parallèle.

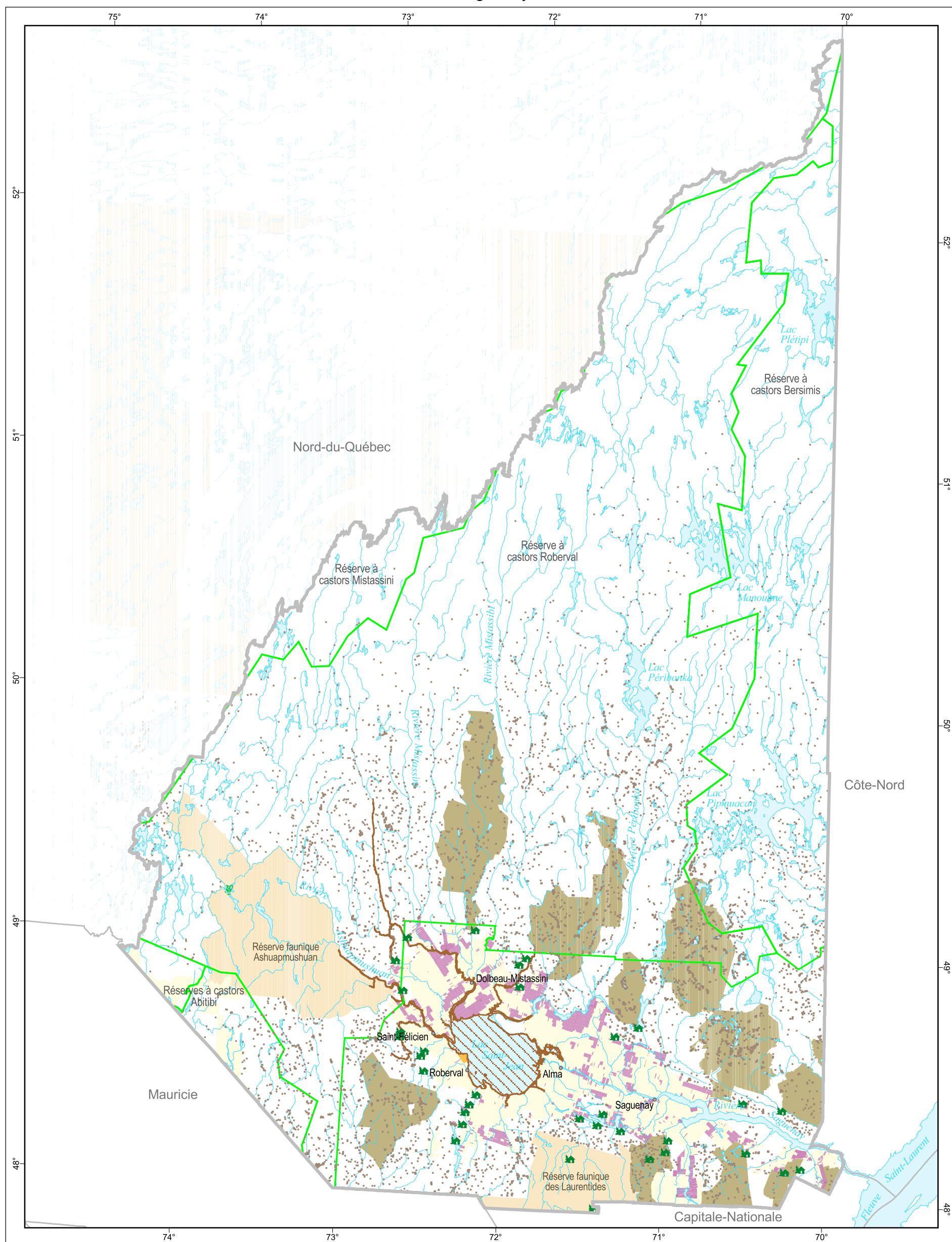
La région occupe le premier rang au Québec en ce qui concerne les superficies en zecs de chasse et de pêche et le deuxième rang quant à leur nombre. Principalement localisées dans le secteur du massif des monts Valin et de part et d'autre de la rivière Péribonka, elles représentent les secteurs récréotouristiques les plus achalandés de la région. Ces zecs de chasse et de pêche sont regroupées au sein d'un organisme régional dynamique et impliqué.

En ce qui concerne les réserves fauniques Ashuapmushuan et des Laurentides, elles sont fréquentées principalement pour la pratique de la chasse et de la pêche. Offrant une grande capacité d'hébergement « commercial » en territoire public, ces vastes territoires pourraient contribuer davantage à la dynamique de développement récréotouristique régionale. Par ailleurs, la réserve faunique Ashuapmushuan, dont la rivière du même nom vient d'être déclarée réserve aquatique projetée, est un territoire important pour la communauté innue de Mashteuiatsh, tant sur le plan de l'occupation actuelle que sur celui de l'intérêt culturel et historique qu'elle suscite. D'ailleurs, les Innus de Mashteuiatsh ont exprimé leur volonté de devenir gestionnaires de la réserve faunique Ashuapmushuan et, plus récemment, d'être partenaires dans la gestion de la réserve faunique des Laurentides.

²⁹ *Idem.*

Carte 6 : Droits et statuts sociaux

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean



* Territoire sur lequel des droits exclusifs de piégeage sont accordés aux communautés autochtones

- Droit social**
- Villégiature
 - 🏠 Récréation communautaire
 - 👤 Sentier récréatif principal
- Statut social**
- 🟢 Limite de réserve à castors *
 - 🟡 Aire faunique communautaire
 - 🟠 Réserve faunique
 - 🟤 Zone d'exploitation contrôlée
 - 🟣 Terre publique intramunicipale déléguée
 - 🌿 Concentration de sites archéologiques classés

- Hydrographie**
- 🌊 Rivière
 - 🟦 Lac, cours d'eau
- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région administrative

Projection cartographique
 Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)

25 0 25 50 75 km

1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Système de gestion des droits fonciers (GDF)	MRNF	2003
Sites archéologiques	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	2003
Territoires fauniques structurés	Société de la faune et des parcs	2003

Réalisation
 Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2006
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

En 1940, la réserve de Péribonka, destinée à l'élevage des castors, a été établie sur une partie importante de territoire public de la région. Par la suite, en 1951, elle a servi d'assise pour l'établissement des deux réserves à castor que sont celles de Roberval et de Bersimis,. Il est à noter que des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure sont attribués aux Indiens et aux Inuits. Deux autres réserves à castor, soit celles d'Abitibi et de Mistassini, touchent respectivement les parties sud-ouest et nord-ouest de la région.

Enfin, la première aire faunique communautaire créée au Québec est vouée à la gestion et à la mise en valeur de la ouananiche. Elle correspond aux lacs Saint-Jean et à Jim ainsi qu'à une partie de ses seize tributaires.

3.3 Synthèse de la dimension sociale

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est la région la plus peuplée des régions-ressources. Elle compte un important bassin de population localisé sur un espace géographique bien défini et enclavé dans le grand territoire public. La région a connu une forte baisse de sa population dans les dernières années, et à ce jour, celle-ci ne semble pas avoir d'effets immédiats sur le portrait régional de la villégiature. À plus long terme, toutefois, cette décroissance démographique dont on ne prévoit pas d'atténuation dans les prochaines années pourrait influencer ce portrait de l'occupation du territoire public.

La vie sociale et culturelle de ses habitants est directement liée au territoire public. Ainsi, la population régionale l'utilise massivement à des fins récréatives. La proportion élevée de baux de villégiature attribués sur le territoire public à des citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean témoigne d'un fort sentiment d'appartenance prenant ses origines à la fois dans la proximité du territoire public, dans l'enclavement de la région, mais aussi dans les fondements culturels et historiques développés par le travail et la récréation en milieu naturel. Cette appartenance a également favorisé l'émergence d'un intérêt marqué pour le développement du territoire public. À ce titre, les MRC et municipalités sont particulièrement intéressées par le partenariat en matière de mise en valeur du territoire public.

L'utilisation récréative des terres publiques crée un effet économique positif dans la région en entraînant des dépenses élevées en immobilisations en plus des dépenses annuelles récurrentes des villégiateurs pour pratiquer leurs activités comme on le verra plus loin.

Ces facteurs ont favorisé le développement d'un réflexe et d'une sensibilité de la population et des organisations régionales envers les questions territoriales. De plus, de nombreux organismes et groupes

d'intérêts se manifestent aux diverses étapes du développement de projets. La présence d'une multiplicité de points de vue et de préoccupations a conduit l'ensemble des forces vives du milieu à privilégier la concertation et le partenariat pour relever les défis d'intégration et de cohabitation sur le territoire public.

Enfin, la participation des Innus se situe au cœur des approches de concertation et de partenariat régionales. Ces nouveaux partenariats entre l'État et l'ensemble des acteurs sociaux du milieu régional, ainsi que ceux entre l'État et les Premières nations, demeurent une formule privilégiée par les représentants régionaux pour le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et pour une cohabitation harmonieuse et pacifique. Les nombreuses expériences de partenariat dans les domaines forestier, territorial, énergétique et récréatif en font foi. Ce phénomène d'engagement de la population constitue un facteur de succès pour le développement économique de la région.

4. Dimension économique

4.1 Caractéristiques économiques

4.1.1 Structure économique et marché du travail

Une structure économique basée sur l'exploitation des ressources naturelles

Le territoire et le secteur des ressources naturelles occupent une grande place dans la structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, l'industrie de la forêt et de la métallurgie, soutenue par les ressources hydrauliques du bassin versant de la rivière Saguenay, de même que l'industrie bioalimentaire ont été les grandes responsables du développement et du peuplement de la région. Elles demeurent, encore aujourd'hui, les principales activités de l'économie régionale. Quant au tourisme, il représente la quatrième activité économique en importance³⁰.

La foresterie et l'extraction minière soutiennent 4 800 emplois en région auxquels s'ajoutent les emplois agricoles. La proportion d'emplois dans les secteurs de la forêt et des mines est près de quatre fois plus élevée au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec, avec 3,8 % de l'emploi total contre 1 % à l'échelle nationale. En contrepartie, on remarque une plus faible représentation des emplois dans les secteurs de la construction et de la fabrication où la région affiche une proportion de 20,2 % de l'emploi total contre 22,01 % pour le Québec (voir tableau 4).

En 2000, les industries du bois, des pâtes et papiers, et de la transformation des métaux, dont les activités se concentrent autour de la grande entreprise, soutenaient plus de la moitié des emplois du secteur de la fabrication et de la construction. Cette proportion atteignait plus de 70 % des emplois du seul secteur de la fabrication³¹.

³⁰ Ministère des Finances et ministère des Régions, *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Un maillon essentiel de notre économie*, Stratégie de développement économique des régions-ressources, Bibliothèque nationale du Québec, mai 2001.

³¹ *Ibid.*

TABLEAU 4
STRUCTURE ÉCONOMIQUE SELON L'EMPLOI³²

Activité	Région 02		Québec		Région 02 / Québec (%)	Variation de l'emploi entre 1994 et 2003 (%)**	
	Emploi en 2003 ('000)	% du total des emplois	Emploi en 2003 ('000)	% du total des emplois		Région	Québec
	Secteur de la production de biens	32,3	26	934,2	25,6	3,4	-2,4
Agriculture	**	—	57,9	1,6	—	—	-21,8
Forêt, pêche, mines, extraction de pétrole et gaz*	4,8	3,8	38,5	1	12,6	0	-10,5
Services publics	**	—	29,3	0,8	—	—	-12,0
Construction et fabrication	25,2	20,2	808,5	22,01	3,11	5	19
Secteur des services	92,7	74	2 715,8	74,4	3,4	33,2	19,6
Ensembles des activités	124,9	100	3 649,9	100	3,4	—	—

* Les activités de la pêche, d'extraction de pétrole et de gaz ne sont pas présentes dans la région 02.

** Statistique non publiée puisque le nombre d'emplois dans cette activité est inférieur à 1 500.

Cette situation illustre bien l'omniprésence des ressources naturelles dans l'économie régionale. Ces ressources supportent cependant une base industrielle traditionnelle orientée vers des produits de première transformation dont la valeur ajoutée gagnerait à être accrue. La forte concentration de l'emploi dans ces secteurs d'activité dénote également la faible diversification de l'économie. Ainsi, alors que la population régionale représente 3,7 % de celle du Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 12,6 % des emplois du Québec liés au groupe forêt, mines, pêche, extraction de pétrole et gaz, dont les deux dernières activités sont absentes de la région, et seulement 3,11 % des emplois du secteur de la fabrication.

Bien que globalement, le secteur de la production de biens et le secteur des services soient du même niveau que ceux du Québec, la région se démarque du Québec, outre sa représentation plus forte des emplois liés aux ressources naturelles, par sa faible représentation dans ce que l'on appelle le tertiaire *moteur*. En effet, on y retrouvait, en 2000, moins d'emplois dans les services financiers, les services professionnels, scientifiques et techniques, les services administratifs, l'information ainsi que la culture et les loisirs. L'écart était alors de près de 7 %. Par contre, le tertiaire traditionnel et non commercial, représenté par les secteurs du commerce de détail, l'hébergement et la restauration ainsi

³² Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Nombre d'emplois par industries selon le SCIAN, régions administratives du Québec, 1987-2003.

que les services publics, soutenaient une part d'emplois supérieure à celle du Québec³³.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean exporte une très grande part de sa production, principalement dans les produits du bois et du papier, de la métallurgie et des produits minéraux non métalliques, ce qui rend son économie dépendante des marchés extérieurs. La valeur de ses exportations s'élevait à 3,4 milliards de dollars en 1997 et 91 % de celles-ci, comparativement à 67 % pour l'ensemble du Québec, étaient destinées aux États-Unis et à la Communauté économique européenne. La valeur des exportations de la région représentait 5,4 % de toutes les exportations québécoises en 1997³⁴.

La faible diversification des activités économiques et l'insuffisance de la transformation de la production régionale rendent la région dépendante des fluctuations conjoncturelles fréquentes dans le domaine des ressources naturelles (effet des politiques commerciales extérieures, variation des taux de change, marché, etc.). Depuis plusieurs années, ce phénomène se traduit par des écarts structurels de revenus, d'emploi et de chômage par rapport à l'ensemble du Québec. Malgré une amélioration significative du marché du travail dans les dix dernières années, le taux d'activité, le taux d'emploi et le revenu personnel disponible par habitant en 2003 demeuraient inférieurs à la moyenne québécoise avec des écarts respectifs de -5, -6,2 et -16,7 points de pourcentage. Quant au taux de chômage, il se situait à 11,7 % en 2003, comparativement à une moyenne de 9,1 % pour l'ensemble du Québec, ce qui représente un écart de 2,6 points de pourcentage (voir tableau 5).

Non seulement il existe un écart de revenus par habitant entre la région et le Québec, mais on constate que la main-d'œuvre du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'enrichit moins rapidement que celle de l'ensemble du Québec, soit un enrichissement de 11,5 % contre 29,6 % entre 1995 et 2003.

³³ Ministère des Finances et ministère des Régions, *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Un maillon essentiel de notre économie*, Stratégie de développement économique des régions-ressources, Bibliothèque nationale du Québec, mai 2001. Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active 2002*, février 2003. Compilation : Direction de l'analyse et des politiques structurelles, ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, mission Industrie et Commerce. Adaptée par le ministère des Ressources naturelles.

³⁴ Institut de la statistique du Québec, *Destination des expéditions des manufacturiers du Québec, édition 1995-1997*. Compilation : Direction de l'analyse économique, ministère de l'Industrie et du Commerce.

**TABLEAU 5
MARCHÉ DU TRAVAIL ³⁵**

Indicateur	Région 02 (2003)	Québec (2003)	Région 02/Québec (%) *	Variation 1994-2003 Variation 1995-2003** (%) *	
				Région 02	Québec
Emploi total ('000)	124,9	3 649,9	3,4	21,6	17,7
Taux de chômage (%)	11,7	9,1	2,6	-3,2	-3,2
Taux d'activité (%)	61,0	66,0	-5,0	6,1	3,7
Taux d'emploi (%)	53,8	60,0	-6,2	7,9	5,4
Revenu personnel disponible (\$)	17 547	21 065	83,3	11,5	29,6

* Pour les taux, il s'agit d'un écart et non d'un pourcentage.

** La variation 1995-2003 s'applique à l'indicateur « Revenu personnel disponible » seulement. La variation 1994-2003 s'applique aux autres indicateurs.

Placés devant ce constat, les acteurs régionaux et nationaux ont mis en place, depuis déjà quelques années, des mesures pour amorcer un virage vers le renforcement de l'économie régionale. Ce virage s'appuie sur la diversification des activités économiques, notamment sur le territoire public, et l'accroissement de la valeur ajoutée de l'exploitation des ressources naturelles tel que démontré plus loin dans les perspectives de développement. Le territoire public est donc appelé à contribuer à ce vaste défi économique.

4.1.2 Activités économiques

La forêt, un moteur de l'économie régionale

Le parterre forestier, troisième en importance au Québec après ceux de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, occupe 88 % du territoire régional. Il est composé de forêt publique dans une proportion de 95 %³⁶. L'épinette noire, réputée pour la qualité de sa fibre et ses propriétés structurales, y est l'essence la plus répandue, ce qui représente un atout pour l'industrie forestière.

Entre 1998 et 2002, le bois rond consommé annuellement sur le territoire privé et public représentait entre 18 % et 20 % de tous les bois ronds consommés au Québec. Avec une consommation annuelle de bois rond se situant entre 8 millions et 9,5 millions de mètres cubes pour cette même période, le Saguenay-Lac-Saint-Jean occupe, dans ce domaine, le premier rang au Québec³⁷. En 2000, la valeur de la production atteignait deux milliards de dollars comparativement à

³⁵ Institut de la statistique du Québec, *Compilation selon les données de Statistique Canada (Enquête sur la population active, 2004)*.

³⁶ Ministère des Ressources naturelles, *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, Direction de la planification et des communications, 2002.

³⁷ Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, édition 2003.

vingt milliards de dollars pour l'ensemble du Québec³⁸. Cet écart entre la part relative des bois ronds consommés (18 % à 20 %) et celle de la valeur de la production (10 %) s'explique par la plus grande valeur ajoutée des bois, notamment celle des essences nobles transformées dans les régions du sud du Québec. La forêt privée, pour sa part, générerait, entre 1998 et 2002, un volume de bois rond consommé se situant entre 0,3 million et 0,5 million de mètre cube annuellement, soit en moyenne 5 % de la consommation régionale³⁹.

En forêt publique, la part régionale s'établit à 26 % du volume récolté sur l'ensemble du territoire public québécois. Les grandes entreprises se partagent 73 % du volume autorisé dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) avec 14 usines, tandis que les petites et moyennes entreprises, avec 24 usines, se partagent le reste du volume⁴⁰.

La forêt occupe ainsi une place prédominante dans l'économie régionale. En 2002, elle procurait de l'emploi à environ 13 000 personnes (9 021 personnes/année)⁴¹, soit 10,1 % des emplois forestiers du Québec et cette main-d'oeuvre se concentrait dans les interventions en forêt et dans les entreprises de première transformation. C'est près de deux fois plus que l'industrie de l'aluminium. Plus spécifiquement, la foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien procurent de l'emploi à environ 5 000 personnes (2 950 personnes/année), tandis que les quelque 8 000 autres (6 071 personnes/année) associées à la fabrication de produits en bois (scieries, placage, contreplaqués, panneaux, préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.) et à la fabrication de papier (pâte et papier, papier, carton, produit en papier transformé) de première et de deuxième transformation représentaient plus de 35 % de la main-d'œuvre manufacturière de la région⁴².

³⁸ Ministère des Ressources naturelles, *Compilation interne* Forêt Québec, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2003.

³⁹ Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, édition 2003.

⁴⁰ Ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec, *Compilation interne*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2003.

⁴¹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs, compilation interne à partir de données provenant de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada, avril 2004.

⁴² Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs, compilation interne à partir de données provenant de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) et de l'enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada, avril 2004. Évaluations de la Direction des programmes forestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs effectuées à partir de différentes enquêtes de Statistique Canada, 2004.

Cette base industrielle traditionnelle et son renforcement sont vitaux pour un grand nombre de municipalités de la région. En 2001, 10 établissements du secteur de la fabrication du papier et 79 établissements du secteur de la fabrication de produits en bois se répartissaient autant dans les centres urbains que dans les municipalités rurales. En 1999, le secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien comptait, pour sa part, 414 établissements et employait 3 649 personnes/année. La majorité des produits forestiers sont exportés à l'extérieur du pays. La valeur de ces exportations représentait 22 % des expéditions manufacturières du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1997⁴³.

Le niveau d'emploi du secteur forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean est plus sensible à la conjoncture économique en raison de son manque de diversification et de sa dépendance au contexte international. En contrepartie, ce niveau d'emploi pourrait être plus stable, voire plus élevé, avec une plus grande diversification de ses activités de production dans la deuxième et troisième transformation du bois.

**L'hydroélectricité
au bénéfice du
développement
industriel
régional**

Le grand débit des rivières, la présence de grands lacs et l'immensité du bassin versant de la rivière Saguenay ont favorisé un aménagement hydroélectrique imposant qui supporte le développement industriel de la région. La puissance hydroélectrique installée totalise 3 130 mégawatts⁴⁴ et dessert surtout le mégacomplexe industriel d'Alcan pour la transformation de l'aluminium ainsi que les papetières du corridor Alma–La Baie. Cette puissance correspondrait à près de 9 % de toute celle installée au Québec en 2000. À titre de comparaison, cela représente 20 % des mégawatts fournis par le complexe hydroélectrique de la rivière La Grande dans le Nord-du-Québec.

La majorité des installations appartiennent à la grande entreprise privée pour le bénéfice de ses propres opérations. La compagnie Alcan gère un complexe de six grandes centrales d'une puissance de 2 924 mégawatts, alors que la compagnie Abitibi Consolidated en dirige sept autres d'une puissance totale de 149 mégawatts. Quelques petites entreprises privées et publiques produisent les 57 mégawatts restant en provenance de six petites centrales.

⁴³ Ministère des Finances et ministère des Régions, *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Un maillon essentiel de notre économie*, Stratégie de développement économique des régions-ressources, Bibliothèque nationale du Québec, mai 2001.

⁴⁴ Ministère des Ressources naturelles, Secteur de l'énergie, *Répertoire des centrales hydroélectriques*, en ligne, 2003, [en ligne], adresse URL : www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp, (avril 2003).

Bien que l'exploitation actuelle de cette ressource soit principalement du domaine privé, c'est le domaine hydrique de l'État qui y contribue en rendant disponibles les forces hydrauliques nécessaires à cette exploitation. En ce sens, le Saguenay–Lac-Saint-Jean offre toujours un bon potentiel hydroélectrique en appui au développement économique de la région. La mise en valeur de ce potentiel doit s'inscrire, cependant, dans des objectifs de rentabilité, de durabilité et d'acceptabilité sociale.

Les ressources forestières permettent d'alimenter en résidu de bois trois centrales thermiques (usines de cogénération) produisant 80 mégawatts⁴⁵.

La société Hydro-Québec ne produit pas d'électricité au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, une partie des 129 mégawatts de puissance des cinq petites centrales hydroélectriques privées et des trois centrales thermiques lui est destinée. L'activité de la société d'État dans la région se concentre donc dans le transport et la distribution. Vingt postes de transport, dont trois pour des lignes à 735 kilovolts, et 1 821 kilomètres de lignes de transport incluant 1 000 kilomètres de lignes à 735 kilovolts, localisées principalement en territoire public, se situent dans la région⁴⁶. En décembre 2003, la société d'État complétait son projet de dérivation partielle de la rivière Manouane vers le complexe Bersimis situé sur la rivière du même nom. Ce projet a nécessité des investissements de l'ordre de 72 millions de dollars. Hydro-Québec produira 385 mégawatts au Saguenay–Lac-Saint-Jean après la mise en service de la centrale Péribonka au printemps 2008.

La contribution économique de l'activité hydroélectrique est majeure lorsqu'on sait que l'énergie représente 30 % des coûts de production d'une usine de transformation de l'aluminium⁴⁷ et que l'on considère la place que cette industrie occupe, avec l'industrie forestière, dans la structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le secteur de l'aluminium employait près de 7 000 personnes dans la première et deuxième transformation en 1999. La valeur de production atteignait 1,47 milliard de dollars⁴⁸. Alcan est le plus important producteur privé d'électricité au Québec et l'exploitation de son réseau hydroélectrique soutenait, à lui seul, 750 emplois directs en 2002⁴⁹. La gestion d'un réseau d'une trentaine de stations hydrométéorologiques et d'un réseau indépendant de télécommunication fait partie de cette exploitation.

⁴⁵ Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2003.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Société Radio-Canada, « Émission le midi », Allocution de M. Christian L. Van Houtte, président de l'Association de l'Aluminium du Canada, 18 février 2003.

⁴⁸ La Vallée de l'aluminium, [en ligne], adresse URL : www.transformations.net/val_alumi.html, (avril 2003).

⁴⁹ Énergie électrique, Service des communications d'Alcan, [en ligne], adresse URL : www.energie.alcan.com/eeq/eeq_info1.html, (avril 2003).

Sur le grand territoire public, ce sont les rivières Péribonka et Shipshaw ainsi que leurs réservoirs qui contribuent à cette activité. Sur le territoire habité, ce sont les rivières Ouiatchouan, Saguenay, aux Sables et Chicoutimi et leurs réservoirs respectifs qui sont les plus sollicités. De tels aménagements exigent de nombreux agencements dans la gestion des régimes hydriques ainsi que dans la gestion territoriale et foncière afin d'assurer la cohabitation harmonieuse des utilisateurs, notamment en matière de villégiature, de récréation de plein air, de nautisme et de sécurité des personnes et des biens. Les variations des niveaux d'eau, l'érosion des berges et l'utilisation récréative des réservoirs, par exemple, nécessitent une gestion particulière des régimes hydriques, des mesures d'atténuation adaptées ainsi que des ajustements en matière d'aménagement du territoire.

**L'industrie du
bleuet en
développement sur
le territoire public**

Les terres cultivées occupent 1 350 kilomètres carrés, soit 1,3 % du territoire régional⁵⁰. Elles sont principalement localisées en territoire privé avec une concentration dans la plaine du lac Saint-Jean (voir carte 7). Les conditions climatiques et une saison de croissance plus courte ont influencé une forte spécialisation des activités dans les productions laitière et animale. Ainsi, la production agricole de l'industrie bioalimentaire procurait, en 2002, de l'emploi à près de 2 500 personnes représentant 2 % de l'emploi total en région. De plus, elle générerait des revenus agricoles de près de 220 millions de dollars en 2005⁵¹. Les secteurs de la transformation (1 500 emplois), du commerce de gros et de détail (6 600 emplois) ainsi que la restauration (5 300 emplois) employaient 13 400 personnes pour un total de près de 15 900 emplois dans l'industrie.

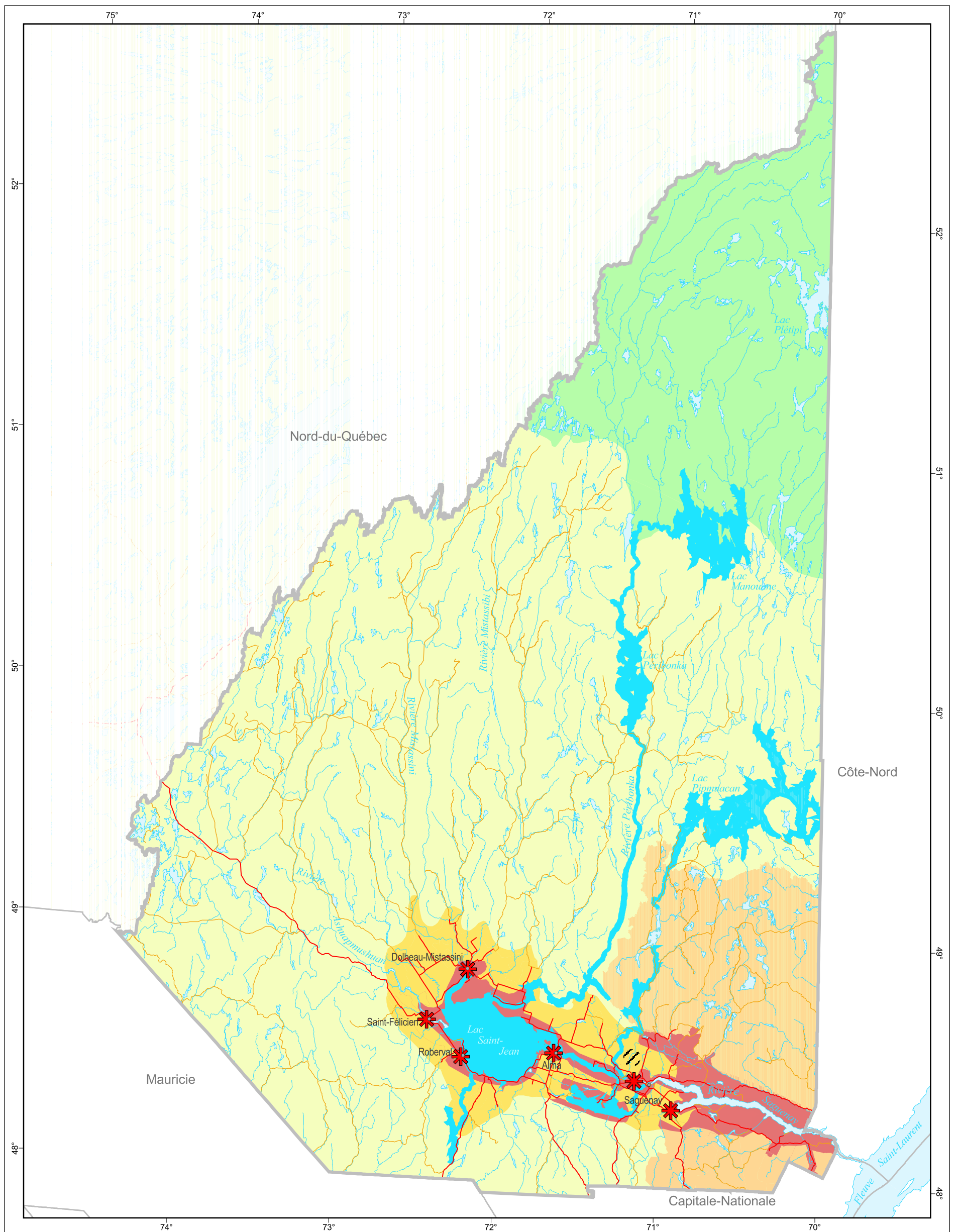
Le territoire public apporte une contribution particulière à ce secteur de l'économie par le biais de l'industrie du bleuet. Occupant le premier rang des régions productrices de bleuets au Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean produit annuellement, dans les bleuetières aménagées et en forêt, 17,4 millions de kilogrammes de bleuets (moyenne annuelle des années 2000 à 2005) correspondant à plus de 95 % de la récolte du Québec. Cette production rapportait, pour la même période, des revenus annuels moyens de plus de 20,5 millions de dollars. La majorité de cette production s'effectue dans les bleuetières aménagées (178 kilomètres carrés) dont 72 % de la superficie se trouvent en territoire public. En 2005, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 152 entreprises productrices en bleuetière aménagée. Le bleuet constitue la principale production agricole de 118 de ces entreprises.

⁵⁰ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport annuel 2001-2002*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.



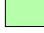





⁵¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Carte 7 : Caractéristiques économiques

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean





Activité économique prépondérante *



-  Pôle industriel et de services
-  Récrétourisme
-  Prélèvement faunique
-  Agriculture et foresterie
-  Récrétourisme, foresterie et prélèvement faunique
-  Foresterie et prélèvement faunique
-  Production énergétique et prélèvement faunique
-  Exploitation minière

* Représentation conceptuelle par agrégation de phénomènes homogènes

Réseau routier

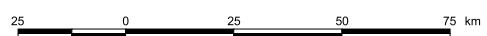
-  Route nationale, régionale
-  Route locale, chemin

Organisation administrative

-  Ville, localité
-  Région administrative

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)



1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec	MRNF	2001
Atlas électronique du SLSJ	Université du Québec à Chicoutimi	2002

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2006

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec

En milieu forestier, la cueillette se fait dans les aires de coupe récentes et dans les territoires dévastés par le feu. Les fruits cueillis en forêt équivalent à 33 % de la production régionale de bleuets. La congélation et la commercialisation de ce petit fruit sont réalisées majoritairement dans la région. Le bleuet du Saguenay–Lac-Saint-Jean est destiné principalement aux marchés nord-américain et européen où il est transformé en différents produits de consommation. L'attribution de nouvelles superficies aménagées, dont l'ampleur est indiqué plus loin aux chapitres 4 et 5, et l'amélioration des techniques culturales en bleuëtière favoriseront l'expansion de cette industrie puisque le bleuet devient un produit de plus en plus recherché par les consommateurs⁵². La transformation de produits dérivés du bleuet représente ici une opportunité de développement intéressante.

Enfin, les défis de développement de l'industrie bioalimentaire se comparent à ceux des autres secteurs d'activités économiques sur le plan de la diversification et de la transformation.

**Des activités
récréotouristiques
axées sur des
produits nature**

Par rapport à l'ensemble du Québec, la région occupe le neuvième rang des destinations touristiques. En 1999, elle recevait 829 000 touristes, soit 3,9 % du marché touristique québécois, générant des retombées économiques d'un peu plus de 190 millions de dollars en effets directs et indirects. Ainsi, l'industrie touristique regroupait 2 066 emplois directs, 378 lieux d'hébergement possédant une capacité d'accueil de près de 8 000 places ainsi que 270 sites et attraits récréatifs⁵³.

Le territoire public est directement interpellé par la structure de l'industrie touristique régionale qui se démarque par des produits attractifs liés à ses espaces naturels et sa faune. Il s'agit, entre autres, des sports d'hiver, avec la pratique de la motoneige notamment sur le massif des monts Valin, de la pêche blanche sur le fjord du Saguenay, du traîneau à chiens et du ski hors-piste. On retrouve également des activités nautiques et d'observation pratiquées sur le fjord et dans le réseau des parcs nationaux. Des activités de tourisme ethnoculturel sont aussi offertes par la communauté innue de Mashteuiatsh et certains entrepreneurs locaux.

La pêche, la villégiature et les activités de plein air constituent d'autres produits récréatifs notables. Les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries sont particulièrement mises à contribution pour la pratique de la pêche, de la chasse et du piégeage. À cet effet, les activités liées à la nature et à la faune auront suscité, au cours de l'année 2000,

⁵² Ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002.

⁵³ Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean, Fédération touristique régionale, *Forum sur le développement de l'industrie touristique*, « J'ai affaires à y être! », mai 2001.

l'intérêt de plus de 225 500 adeptes⁵⁴ et occasionné des dépenses de l'ordre de 163 millions de dollars dans la région⁵⁵.

La présence de la villégiature en territoire public, forte de 8 359⁵⁶ baux (excluant les 923 baux d'abri sommaire) représente des immobilisations de près de 116 millions de dollars⁵⁷. De plus, on évalue, à partir des résultats d'une étude réalisée en 1998 auprès de villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau en Outaouais, à 55,6 millions de dollars⁵⁸ la part des dépenses annuelles effectuées par cette clientèle. Les retombées économiques de cette activité sont donc importantes, notamment pour les municipalités situées à proximité du territoire public. La villégiature et l'achalandage qu'elle entraîne sur le territoire public a, de plus, un impact sur l'industrie touristique qui mériterait d'être évalué.

L'hébergement commercial offert en territoire public se structure principalement autour des pourvoiries, des réserves fauniques et des parcs nationaux. Particulièrement en 2001, le réseau régional des pourvoiries, avec 1 500 places, recevait 13 200 clients et générait des retombées économiques de près de 13 millions de dollars⁵⁹.

L'industrie récréotouristique s'avère donc un élément non négligeable de l'économie régionale. Le territoire public y contribue de manière significative et devrait être sollicité davantage au cours des prochaines années compte tenu des tendances en matière d'activités écotouristiques et d'aventure. Cependant, le territoire public, avec toutes les activités récréatives qu'il offre, n'est pas avantageusement positionné dans l'offre récréotouristique régionale.

Des activités minières concentrées dans l'exploitation des substances minérales de surface

Les activités minières de la région se résument à l'exploitation d'un gisement de niobium (reconnu comme le plus important en Amérique),

⁵⁴ Une personne peut avoir pratiqué une ou plusieurs de ces activités.

⁵⁵ Société de la faune et des parcs du Québec, Secrétariat de la faune et des parcs du Québec, *L'importance sociale et économique des activités liées à la nature et à la faune du Québec en 2000*, Bibliothèque nationale du Québec, février 2003.

⁵⁶ Ces données proviennent du système *Gestion des droits fonciers* du ministère des Ressources naturelles, Direction générale de la gestion du territoire public, 2003.

⁵⁷ Ce montant provient du calcul du nombre de chalets en territoire municipalisé (1 110) et en territoire non organisé (7 249), ce qui exclut les abris sommaires, multiplié par la valeur moyenne des constructions inscrites au rôle d'évaluation de 2003 des MRC de la région (25 694 \$ en territoire municipalisé et 12 065 \$ en territoire non organisé).

⁵⁸ Ce montant provient du calcul du nombre de chalets (8 359) et d'abris sommaires (923), multiplié par les dépenses annuelles récurrentes de 1998 actualisées en dollars de 2003 (6 570 \$ par chalet et 776 \$ par abri sommaire). Les valeurs originales actualisées par le MRNF proviennent d'une enquête réalisée en 1998 auprès de villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau par la SADC de la Vallée-de-la-Gatineau.

⁵⁹ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jonquière, mars 2002.

l'extraction de matériaux de construction et la production de tourbe. La valeur des expéditions se chiffrait en l'an 2002 à 92,8 millions de dollars représentant 2,5 % des expéditions minières du Québec. Ces activités procuraient des emplois à 470 personnes⁶⁰. En 2003, près d'une quarantaine d'exploitants miniers sont concentrés dans l'exploitation de la pierre dimensionnelle, du sable et du gravier, et de la tourbe sur les terres publiques. Ces entreprises exploitent un total de 186 sites d'extraction de substances minérales de surface. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au premier rang des régions productrices de pierre architecturale au Québec avec une trentaine de carrières en activité en 2005.

Malgré un bon potentiel minéral, il y a relativement peu d'activité minière sur le territoire public de la région. L'exploration constitue toutefois la première étape d'un processus pouvant mener à la découverte de nouveaux gisements. Après avoir augmenté de 1,3 à 3 millions de dollars entre 1997 et 2001, les dépenses d'exploration hors d'un site minier ont chuté à 1,6 million de dollars en 2002 et à 1,09 million de dollars en 2003⁶¹. Par ailleurs, la découverte de champs de kimberlites (diamants) dans la région du Nord-du-Québec (monts Otish au nord du lac Mistassini, près de la limite nord-ouest de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean) a entraîné une ruée vers l'exploration du diamant dans ce secteur. En raison de la position géographique de la région, de sa proximité relative et de son accessibilité à cette partie du Nord-du-Québec, il pourrait s'en suivre des retombées économiques intéressantes pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

4.1.3 Perspectives de développement

Les perspectives économiques axées sur la transformation et la diversification

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec ses ressources naturelles, offre des potentiels de développement importants pour renforcer son économie. Ce renforcement passe, notamment, par une plus grande diversification des activités économiques qui y sont associées et par un accroissement de la valeur ajoutée des produits et des services.

Déjà, des initiatives et des incitatifs de toutes sortes se multiplient pour orienter l'économie régionale dans ce sens. Ainsi, des mesures fiscales telles que des crédits d'impôt et d'aide à l'emploi profitent aux petites et moyennes entreprises manufacturières afin de stimuler leur croissance et de favoriser de nouveaux investissements. Les projets de deuxième et troisième transformation du bois sont également encouragés par le gouvernement. Des partenariats et des actions s'amorcent pour

⁶⁰ Ministère des Ressources naturelles, Direction de la politique et de l'économie minière. *Portrait de l'activité minière sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – région 02, juillet 2003.*

⁶¹ Ministère des Ressources naturelles, Direction de la politique et de l'économie minière, *janvier 2004.*

développer l'industrie touristique et améliorer l'offre régionale. D'autres mesures sont offertes pour appuyer et diversifier les productions agricoles régionales et de nouvelles activités en tourisme, notamment en matière de consolidation des pourvoies et des zecs.

La région est actuellement à l'œuvre pour se faire une niche dans l'économie nord-américaine et mondiale en développant, à partir d'atouts dont elle dispose, des créneaux où elle pourra exceller. En ce qui concerne le territoire public, les créneaux d'excellence qu'elle a choisis de développer portent d'abord sur la transformation de l'aluminium pour laquelle la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain ou mondial, le tourisme d'aventure et l'écotourisme, créneau qui possède un fort potentiel de croissance et dans lequel la région estime pouvoir assurer à terme un rôle de leader. Ensuite, les produits à valeur ajoutée de deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale, l'agriculture nordique et les minéraux industriels constituent les autres créneaux pour lesquels la région souhaite circonscrire ultérieurement un véritable potentiel de croissance à l'échelle mondiale.

Ainsi, le territoire public est encore une fois interpellé en appui à bon nombre de projets d'aménagement qui s'inscriront dans ces perspectives de développement.

Le développement en cours du réseau autoroutier interne (autoroute 70) ainsi que le projet de route à quatre voies divisées entre la Capitale-Nationale et le Saguenay-Lac-Saint-Jean constituent également des conditions favorables au développement économique régional.

Le développement de l'agriculture nordique offre, de plus, une perspective intéressante pour la région. Les conditions écologiques favorables à la croissance de petits fruits, l'expérience acquise dans le domaine du bleuet et la mise à contribution accrue du territoire public pour la disponibilité d'espaces de production militent en faveur de ce créneau. Encore ici, le renforcement de cette activité économique passe par une diversification et une transformation plus importantes en région afin de réduire la sensibilité aux variations conjoncturelles nationales et internationales et de créer plus d'emplois.

Par ailleurs, l'activité minière est appelée à croître compte tenu de l'intérêt marqué des acteurs régionaux et de la diversité minéralogique du sous-sol de la région.

Enfin, des mesures de développement socio-économique (accès à un volume de matière ligneuse et aux ressources hydroélectriques, acquisition ou établissement de pourvoies) sont prévues dans l'entente de principe d'ordre général, signée en 2004, entre les gouvernements et les Premières nations de Mamuitun dont font partie

la Première Nation de Mashteuiatsh, la Première Nation d'Essipit et celle de Betsiamites.

4.2 Droits et statuts de la dimension économique

Multiplicité des droits économiques sur la presque totalité du territoire public

La zone agricole permanente couvre la grande majorité des terres du milieu habité privé et public (voir carte 8). Dans l'ensemble, le grand territoire public est peu touché par ce zonage. La zone verte occupe 4 % du territoire régional dont le tiers est utilisé pour la culture⁶².

Sur les 178,3 kilomètres carrés de bleuetières aménagées de la région, 116 kilomètres carrés font l'objet de 31 baux de location consentis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et les MRC délégataires⁶³. La majorité des baux sont toutefois gérés par les MRC sur les terres publiques intramunicipales. Des démarches sont en cours dans le but d'accorder de nouveaux droits sur une superficie d'environ 33 kilomètres carrés dans les prochaines années⁶⁴.

Au 31 décembre 2003, 38 contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) étaient consentis à des bénéficiaires de permis d'usine de transformation de la région⁶⁵. Ces droits occupent 82 % du territoire public régional, soit la majorité du plateau laurentien. Sur le territoire public intramunicipal, 29 conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été consenties par 3 des 4 MRC et la Ville de Saguenay. Celles-ci couvrent une superficie de 524,3 kilomètres carrés, ce qui correspond à 43 % du territoire intramunicipal délégué⁶⁶. Enfin, 86 permis d'érablière⁶⁷ ont été délivrés sur une superficie de 45,6 kilomètres carrés. Notons que l'activité acéricole est marginale compte tenu des conditions climatiques et de la rareté des peuplements d'érable dans la région. Cette rareté et la répartition géographique particulière des petits peuplements d'érablières représentent cependant un intérêt paysager intéressant au Saguenay-Lac-St-Jean.

⁶² Commission de protection du territoire agricole du Québec, *Rapport annuel de gestion 2001-2002*.

⁶³ Base géographique régionale, Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003. MRC Maria-Chapdelaine, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC Lac-Saint-Jean-Est et la Ville de Saguenay. Compilation : ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avril 2003.

⁶⁴ Ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002.

⁶⁵ Ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec, *Compilation interne*, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mars 2003.

⁶⁶ MRC Maria-Chapdelaine, MRC Le Fjord-du-Saguenay, MRC Lac-Saint-Jean-Est et la Ville de Saguenay. Compilation : ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction des programmes forestiers, décembre 2003.

⁶⁷ Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, éd. 2003.

Enfin, bien qu'accordés à des fins industrielles, ces droits d'exploitation des ressources consenties sur la presque totalité du territoire public influencent les possibilités de développement du territoire, ce qui met en relief les défis de cohabitation et d'utilisation polyvalente du territoire auxquels sont confrontés les différents intervenants.

Le grand bassin versant de la rivière Saguenay compte un complexe hydroélectrique composé de dix-neuf centrales privées, huit barrages importants, neuf grands réservoirs, de nombreuses digues, et plus de 700 kilomètres de lignes de transport d'énergie électrique de propriété privée⁶⁸. Ce complexe dessert essentiellement l'industrie de l'aluminium et des pâtes et papiers. Les terrains supportant ces équipements font l'objet de baux de location et de servitudes de droit de passage, lorsqu'ils n'ont pas été vendus par le gouvernement. Les forces hydrauliques de neuf rivières sont louées par le gouvernement et des droits de baignade des rives des lacs réservoirs et des rivières sont associés aux baux consentis.

De vastes portions de territoire public sont mises à la disposition d'Hydro-Québec pour le passage de lignes de transport de 120 kilovolts à 735 kilovolts. Ces infrastructures proviennent des complexes hydroélectriques du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Une servitude permanente pour le passage d'un gazoduc assure la desserte, en gaz naturel, des clients industriels, commerciaux et domestiques de la région à partir de la Mauricie. L'emprise du gazoduc traverse 53 kilomètres de territoire public au sud-est de la région⁶⁹.

Sur le plan récréotouristique, 49 pourvoies sont entièrement situées sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean du sud au nord. Ces entreprises comprennent les 24 pourvoies avec droits exclusifs⁷⁰ qui exploitent un territoire faunique de près de 2 500 kilomètres carrés. La majorité est maintenant accessible par voie terrestre, conséquence de la progression des opérations forestières vers le nord. Localisé principalement à l'est, le réseau régional des pourvoies avec droits exclusifs forme, avec ceux de la Côte-Nord et de Charlevoix, une des plus importantes concentrations de pourvoies au Québec. L'offre de pêche à l'omble de fontaine constitue la principale activité de ces entreprises.

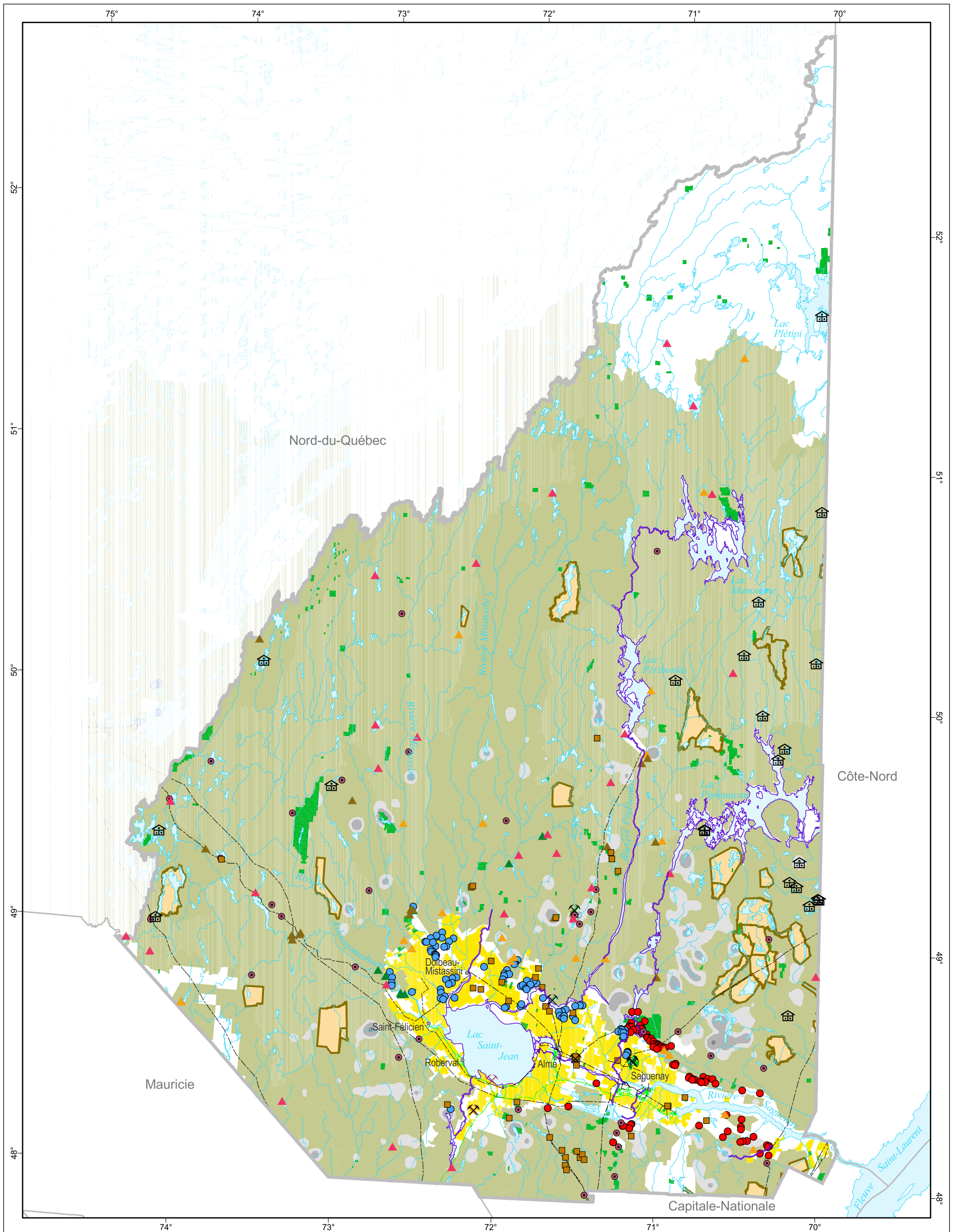
⁶⁸ Ministère des Ressources naturelles, Secteur de l'énergie, *Répertoire des centrales hydroélectriques*, 2003, [en ligne], adresse URL : www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp, (avril 2003). Énergie électrique, Service des communications d'Alcan, [en ligne], adresse URL : www.energie.alcan.com/eeq/eeq_info1.html, (avril 2003).

⁶⁹ Ministère des Ressources naturelles, *Base géographique régionale*, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.

⁷⁰ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière, mars 2002.

Carte 8 : Droits et statuts économiques

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean



Droit forestier

- ▲ Conservation et protection des forêts
- Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
- Droit énergétique**
- Gazoduc
- Ligne de transport d'énergie
- Forces hydrauliques et baignage

Droit agricole

- Bleuetière
- Érablière

Droit récréotouristique

- Pourvoirie sans droits exclusifs
- ▲ Équipement récréatif et touristique
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Densité de villégiature sur terre publique (bail/10 km²)
- 5 à 10
- 10 à 20
- 20 et plus

Droit minier

- ⊗ Bail minier
- ⊗ Concession minière

- Bail d'exploitation de sable, gravier, pierre et tourbe
- Claim minier

Autre droit

- ▲ Industriel
- ▲ Commercial
- Télécommunication

Statut agricole

- Zonage agricole

Autre statut

- Terre désignée pour le développement de la ressource faunique

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)

1/1 750 000

25 0 25 50 75 km

Sources		
Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Système de gestion des droits fonciers (GDF)	MRNF	2003
Système d'information de la tenure et de l'affectation des terres (SITAT)	MRNF	2003
Système d'information écoforestière (SIEF)	MRNF	2002

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec, 2006

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Ressources naturelles
et Faune

Québec

Les autres utilisations industrielles, commerciales et de service public sont dispersées sur le territoire et ne constituent pas, à ce moment, des éléments majeurs du trait économique du territoire public. Sur les 265 baux consentis pour ces utilisations, près du quart (63) concernent des équipements de télécommunication et de protection des forêts. Il s'agit essentiellement de tours de télécommunication appartenant à l'entreprise privée et à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). L'activité minière qui se concentre dans les matériaux de construction fait l'objet de 33 baux miniers et de 2 concessions minières (carrière, tourbière et mine), de 275 baux exclusifs pour les substances minérales de surface, de 170 baux non exclusifs et de 3 178 claims miniers⁷¹.

Enfin, 192 terrains de piégeage pour le bénéfice des trappeurs couvrent 7 646 kilomètres carrés de territoire, surtout dans les zecs et les réserves fauniques du sud de la région.

4.3 Synthèse de la dimension économique

Le territoire public, par le biais de ses ressources forestières et énergétiques, est à la base de la structure économique régionale concentrée dans la grande entreprise de première transformation dont les produits sont majoritairement exportés à l'étranger. Cette concentration soulève différentes problématiques dont la faible diversification et l'insuffisance de la valeur ajoutée. Cela contribue à rendre cette économie régionale plus sensible à la conjoncture économique continentale et mondiale, d'où les écarts négatifs retrouvés dans les domaines de l'emploi et des revenus par rapport à la moyenne québécoise.

La contribution du territoire public au développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se traduit donc à travers les multiples activités économiques qui se déroulent sur ce territoire. L'industrie forestière, avec l'aménagement d'immenses parterres forestiers et la transformation des bois, est un des plus grands employeurs de la région et génère des retombées considérables dont dépend la viabilité d'une majorité de municipalités locales. Le réseau hydrographique aménagé pour la production électrique occupe aussi une place importante en supportant l'industrie de l'aluminium et des pâtes et papiers. La récréation, actuellement orientée vers les activités de prélèvement faunique et de villégiature, en plus de contribuer à la qualité de vie des populations, occupe une place non négligeable, mais sous-estimée, dans la part du marché récréotouristique.

⁷¹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minière, *Portrait de l'activité minière sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – région 02, juillet 2003.*

La superposition de toutes ces activités, parfois concurrentes, sous-tend des défis d'intégration et de cohabitation que doivent relever l'ensemble des acteurs impliqués, que ce soit ceux de la grande entreprise ou ceux des organisations publiques. À titre d'exemple, les nouvelles tendances en matière d'aventure et d'écotourisme, très liées aux grands espaces et au milieu naturel, interpellent une cohabitation entre les différentes formes d'exploitation des ressources dans un objectif de préservation des attraits, de renforcement et d'évolution vers une offre récréative moderne et diversifiée.

De son côté, le développement de l'industrie du bleuet dans un contexte de diversification des productions agricoles commande la recherche de nouveaux modèles de production. L'ajout à court terme de nouvelles superficies aménagées selon l'approche intégrée forêt/bleuet traduit bien cette situation.

Des défis de taille animent donc les choix de développement économique de la région vu sous l'angle territorial. Le premier porte sur la mise en valeur intégrée, durable et respectueuse du territoire public et de ses ressources permettant la cohabitation des diverses activités économiques et sociales. Le deuxième vise le renforcement et la diversification des activités économiques associées au territoire et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits et des services qu'on en tire.

5. Principaux potentiels et projets régionaux reliés au territoire public

Des potentiels variés sur les plans environnemental, social et économique

Les potentiels dominants de la région sont associés aux composantes naturelles de ses grands espaces, à l'exploitation de ses ressources naturelles, de même qu'au dynamisme et au sens innovateur des acteurs régionaux. La mobilisation des dernières années autour des problèmes économiques et démographiques de la région démontre cette volonté dans le milieu régional et chez les Innus.

Sur le plan environnemental, les potentiels sont liés à la reconnaissance d'espèces fauniques ou de territoires marqués par la rareté, la notoriété, la représentativité, la précarité ou la spécificité. Citons, entre autres, les habitats fauniques de la ouananiche, du saumon, du caribou forestier ou encore les nombreux attraits naturels de la rivière Ashuapmushuan (voir carte 9).

Sur le plan social, le territoire public présente des avantages indéniables pour combler les besoins récréatifs de la collectivité. Ces potentiels reposent sur l'immensité des espaces naturels, la multitude de lacs et rivières, l'enneigement prolongé des massifs ainsi que l'abondance de l'omble de fontaine. Ces attributs spécifiques sont donc propices aux activités récréatives de plein air pouvant contribuer au développement socio-économique de la région. De plus, la diversité et la qualité des paysages offrent diverses possibilités de mise en valeur du territoire. Le secteur du Bas-Saguenay, qui est bien placé pour le développement d'activités axées sur l'écotourisme, illustre bien cette situation. Les grandes rivières tributaires du lac Saint-Jean présentent également un potentiel de développement du tourisme d'aventure et d'écotourisme intéressant. Les principaux sites archéologiques liés aux anciens postes de traite et aux sites amérindiens, articulés autour des voies de navigation, constituent un potentiel de développement culturel complémentaire à la mise en valeur récréotouristique. La rivière Betsiamites, située à la limite nord-est de la région, de même que la rivière Saguenay possèdent également ces potentiels. Enfin, le potentiel de pêche et la qualité d'enneigement du massif des monts Valin offre un véritable potentiel de développement récréotouristique quatre saisons.

Sur le plan économique, la région présente également plusieurs possibilités de développement. Entre autres, les efforts d'aménagement forestier, combinés à la recherche et au développement de nouvelles techniques de production ou de transformation, promettent aussi une contribution accrue de ce potentiel au développement économique de la région.

Pour ce qui est du potentiel des ressources hydrauliques du territoire régional, lié aux rivières à débit élevé, il est reconnu au Québec depuis

longtemps et pourrait contribuer davantage à la base industrielle de la région dans un contexte d'acceptabilité environnementale et sociale.

Quant à la ressource éolienne, une étude récente réalisée par les firmes Truewind et Hélimax pour le compte du gouvernement du Québec retient que la région possède un potentiel technique éolien de 49 642 MW. Ce potentiel technique régional est le troisième en importance au Québec après les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord avec respectivement 3 473 440 MW et 395 075 MW. Les possibilités de production d'énergie éolienne les plus intéressantes se situent, entre autres, dans les secteurs du Bas-Saguenay, du massif des monts Valin, dans les réserves fauniques Ashuapmushuan et des Laurentides, ainsi qu'au sud et au sud-est du lac Saint-Jean. Il est donc probable que des parcs éoliens d'importance (100 à 200 MW) soient installés sur le territoire public de la région entre 2009 et 2013. La principale limite au développement de ce potentiel régional est la capacité d'intégration au réseau actuel de transport d'électricité estimée à 2 000 MW.

Par ailleurs, le territoire public possède encore de nombreux espaces propices à la production du bleuets. À court terme, on pourrait augmenter de 50 % les superficies aménagées en bleuetières et améliorer le taux de récolte en milieu forestier⁷². Les nombreuses tourbières sur les terres publiques peuvent constituer des milieux propices au développement d'un autre petit fruit de plus en plus populaire, soit la canneberge. Bien que la culture de la canneberge requière de petites superficies, elle nécessite un grand territoire (bassin versant) pour l'approvisionnement en eau. Au cours des deux dernières années, deux exploitations en ont entrepris la production sur le territoire public de la MRC Maria-Chapdelaine.

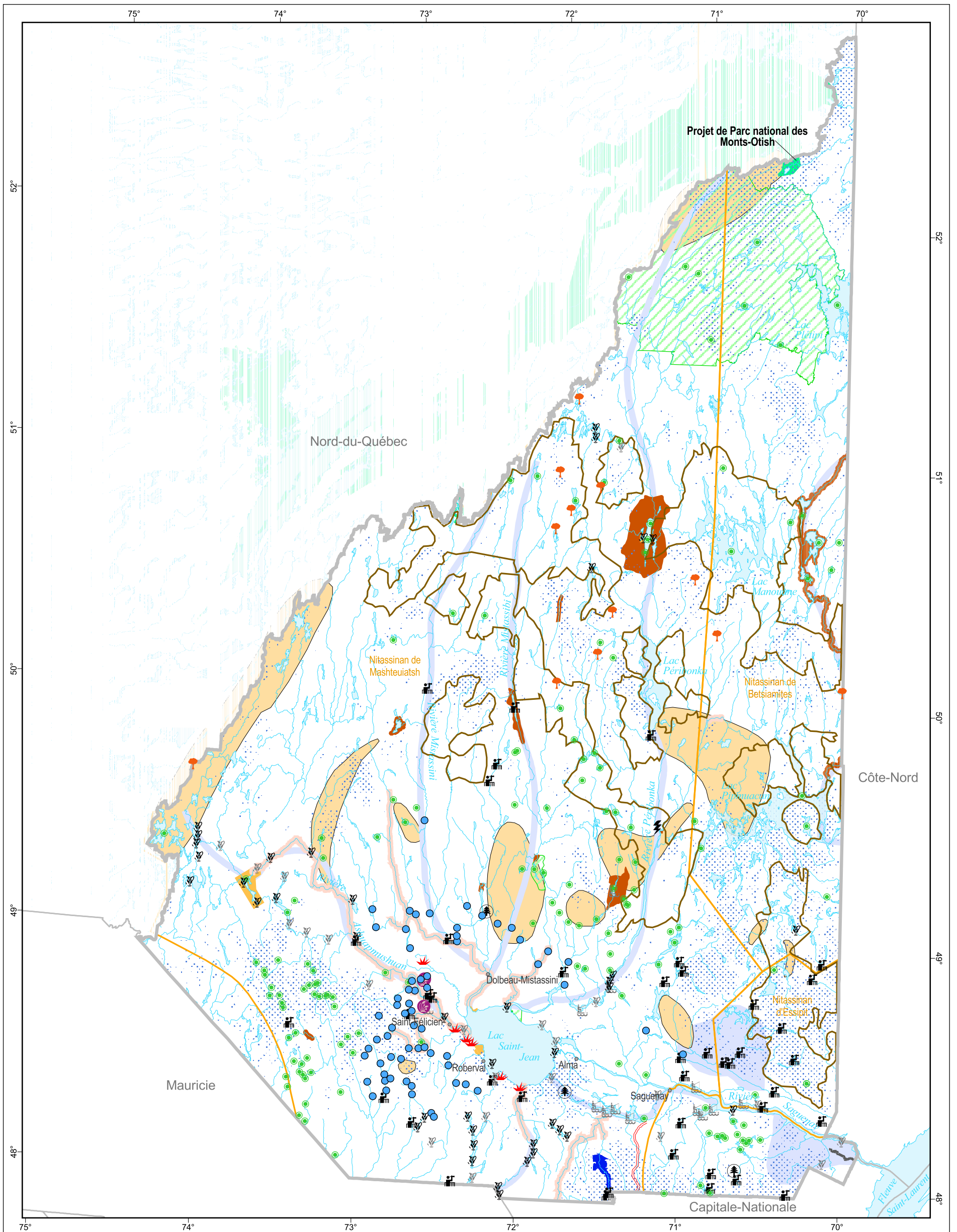
Les ressources minérales offrent aussi un potentiel prometteur pour les matériaux de construction. L'exploitation minière se poursuit, visant notamment la recherche de sites ou de nouvelles variétés de roches pour l'exploitation de la pierre architecturale. Le plateau laurentien du Saguenay-Lac-Saint-Jean recèle d'autres potentiels miniers associés aux minéraux industriels et aux métaux de base. L'ensemble des potentiels est montré à la carte 9.

Enfin, des unités territoriales d'intérêt environnemental, social et économique représentant des éléments significatifs du territoire régional ont été identifiées et documentées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour être prises en considération dans les décisions de planification et de gestion.

⁷² Ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002.

Carte 9 : Potentiels et projets liés au territoire public

Portrait territorial du Saguenay—Lac-Saint-Jean



* Territoire visé par l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamulitun et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada (mars 2004).

Potentiel environnemental

- Marais
- Milieu faunique sensible
- Milieu floristique sensible
- Rivière à ouananiche

Projet environnemental

- Héronnière
- Réserve écologique
- Écosystème forestier exceptionnel
- Parc national du Québec
- Parc innu *

Territoire étudié pour la protection du caribou forestier

Potentiel social

- Attrait paysager, chute
- Site archéologique non classé
- Concentration de sites archéologiques non classés

Projet social

- Réservoir Pikauba
- Site patrimonial innu *
- Innu assi (pleine propriété) *
- Limite de Nitassinan *
- Autre projet

Potentiel économique

- Bleuétière
- Récréotourisme
- Énergie éolienne
- Minéral

Projet économique

- Barrage et centrale hydroélectrique
- Route à quatre voies divisées
- Lien routier

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert à 2 parallèles standards (48 et 60)
 25 0 25 50 75 km
 1/1 750 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA)	MRNF	2002
Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT)	MRNF	2003
Sites archéologiques	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	2003

Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay—Lac-Saint-Jean
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 © Gouvernement du Québec, 2006
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Le territoire public mis à contribution dans des projets socio-économiques d'envergure

Toutes ces caractéristiques constituent ainsi autant de potentiels de mise en valeur qui, une fois exploités, peuvent entraîner des projets structurants et intégrés de développement régional. Ceux-ci visent, entre autres, la protection de la biodiversité et le développement de projets à caractère social et économique.

Sous l'angle environnemental, on note un projet de création de parc national, soit la partie sud du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish qui se trouve sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, quatre projets de réserve écologique, deux projets d'habitat faunique et treize projets d'écosystème forestier exceptionnel. De plus, la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan fera l'objet d'un plan de conservation et de mise en valeur et pourrait être reconnue comme étant l'une des premières réserves aquatiques au Québec. Des audiences publiques du BAPE ont d'ailleurs eu lieu en 2004 afin de tenir compte des préoccupations du milieu quant aux limites proposées et au régime d'activités permises. Dans le cadre de la stratégie québécoise sur les aires protégées, le gouvernement a mis en réserve sept nouvelles aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours de l'été 2005, plus précisément dans la province naturelle des Laurentides centrales. Ces territoires profitant d'un statut de protection provisoire devront également faire l'objet d'une consultation publique.

Sur le plan social, la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, notamment par la création d'un réservoir dans la vallée de la rivière Pikauba, protégera en aval la population du Saguenay contre de nouvelles inondations. Ces travaux évalués à 147 millions de dollars⁷³ amélioreront également la qualité de l'expérience récréative au lac Kénogami en stabilisant le niveau de ses eaux.

L'entente de principe d'ordre général signée avec les Innus de Mamuitun en mars 2004 touche la presque totalité du territoire de la région administrative et traite entre autres de cohabitation entre les Innus et les autres utilisateurs sur les territoires concernés. Les négociations entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Premières Nations innues se poursuivent donc vers la conclusion d'un traité devant établir de nouvelles relations entre les Innus et la Couronne.

De façon plus détaillée, l'entente identifie des terres en pleine propriété pour les Innus (Innu Assi) ainsi que plusieurs sites patrimoniaux innus pour lesquels des modalités de gestion, de protection et d'utilisation

⁷³ Bureau d'audiences publiques du gouvernement du Québec, *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami : étude d'impact sur l'environnement*, ministère des Ressources naturelles et Hydro-Québec, volume 1, vue d'ensemble, janvier 2002, 146 p. et annexes, (avril 2003).

seront définies dans le traité. Trois portions de territoire sont également proposées pour devenir des parcs innus. La portée et l'issue de ces propositions restent à déterminer. Ces portions de territoire se situent dans la partie nord de la région autour du 52^e parallèle, au lac Connelly et à la Pointe-Taillon. Selon cette même entente de principe, la Première Nation de Mashteuiatsh ou un organisme créé par celle-ci deviendra le gestionnaire de la réserve faunique Ashuapmushuan, conformément à un plan, un calendrier et des modalités de gestion à établir dans le traité. L'entente de principe prévoit également la poursuite de l'analyse du concept, des principes et de la localisation d'aires d'aménagement et de développement innues. Le mode de participation « réel » des Innus dans le processus de décision relatif à la gestion du territoire et de ses ressources sur Nitassinan constitue également un élément essentiel de cette entente de principe.

L'amélioration de la route 175 en une route à quatre voies divisées assurera la sécurité des utilisateurs et réduira la durée du trajet entre la région et le reste du Québec. Ce projet estimé à 700 millions de dollars devrait se réaliser au cours des prochaines années⁷⁴. À plus long terme, on peut s'attendre à des effets positifs sur la compétitivité des entreprises régionales et de l'industrie touristique.

La construction du tronçon de l'autoroute 70 entre les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie ainsi que la connexion à la ville d'Alma viendront compléter ce lien autoroutier régional qui desservira efficacement le cœur du milieu habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un projet de construction d'un lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine, dont les coûts étaient estimés à 30 millions de dollars en 2005⁷⁵, est actuellement à l'étude. La construction d'une telle route favoriserait la mise en valeur des paysages du fjord et pourrait avoir des répercussions touristiques au bénéfice des municipalités du Bas-Saguenay.

Un projet de développement énergétique de la société Hydro-Québec est en voie de réalisation sur la rivière Péribonka où se situent déjà trois centrales exploitées par la société Alcan. Il vise la mise en service, au printemps 2008, d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 385 mégawatts. La réalisation de ce projet, dont les travaux sont amorcés, représente un investissement estimé à 1,3 milliard de dollars, dont 1 million pour la mise en place d'une ligne de transport d'énergie⁷⁶ et la création de centaines d'emplois dans la région du Saguenay–

⁷⁴ Ministère des Transports, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2005.

⁷⁵ Ministère des Transports, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, juin 2005.

⁷⁶ Ministère des Ressources naturelles, Centre de Presse, Début des travaux de la centrale hydroélectrique de la rivière Péribonka – le premier ministre Jean Charest procède à l'ouverture du chantier de 1,3 million de dollars au Saguenay-Lac-Saint-Jean, communiqué du 29 avril 2004, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/presse/communiques.jsp>, (mai 2003).

Lac-Saint-Jean. Afin d'optimiser les retombées économiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un comité régional suit l'évolution de ce projet.

Par ailleurs, la réalisation du Plan régional de développement du territoire public section récréotourisme, et sa mise en œuvre, contribuera à intensifier des activités récréotouristiques en milieu naturel dont celles associées au plein air et à la villégiature. Ainsi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aura délivré près de 800 baux entre 2004 et 2009.

Un cadre d'intervention sur la consolidation et le développement de la pourvoirie a été élaboré dans le but de déterminer les différents potentiels de développement de la pourvoirie avec droits exclusifs (PADE). Les consultations sur ce cadre se poursuivent avec les partenaires gouvernementaux, les autochtones et le milieu régional. Les territoires susceptibles de constituer des projets de pourvoiries avec droits exclusifs devraient également être présentés à la table de concertation du PRDTP, volet récréotourisme, pour être éventuellement intégrés à cet outil de planification territoriale.

Le programme concernant l'industrie du bleuets prévoit le développement de 40 kilomètres carrés en superficie de bleuets de 2004 à 2007⁷⁷. L'impact économique de ce projet est estimé à près de 2,7 millions de dollars en revenus de vente de bleuets non transformés. De plus, ce programme permettra d'intensifier les recherches sur un nouveau modèle de développement de bleuets en milieu forestier.

Plusieurs projets d'exploration minière ont cours actuellement sur le territoire public. En 2002, le fonds d'exploration minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean a encadré 35 projets d'exploration pour un montant total de 200 000 \$, tandis que 37 projets ont été soutenus en 2001 pour un montant de près de 250 000 \$⁷⁸.

⁷⁷ Ministère des Ressources naturelles et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002.

⁷⁸ Ministère des Ressources naturelles, *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec*, 2001 et 2002, 123 p., [en ligne], adresses URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/potentiel/DV2003-01.pdf> et <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/potentiel/potentiel-rapport-2002.jsp>.

6. Synthèse du portrait territorial

L'immense territoire public, avec ses ressources naturelles diversifiées et abondantes, soutient en grande partie le développement économique, social et culturel de la région.

Ses composantes topographiques, hydrographiques, fauniques et paysagères contribuent particulièrement à la renommée des grands espaces naturels du Québec. De vastes portions de territoire ont d'ailleurs été protégées à proximité des milieux habités et sur les hautes terres du plateau laurentien. Ces aménagements ont consisté à créer des parcs nationaux, des réserves écologiques, des réserves aquatiques projetées, des réserves de biodiversité projetées et des habitats fauniques.

Les caractéristiques biophysiques ont fortement influencé les modes d'occupation et d'utilisation du territoire. Les aires urbaines et rurales sont concentrées dans la partie des basses terres, principalement privées. Or, ce territoire privé couvre seulement 7 % de la superficie de la région. Quant au vaste plateau de terres publiques, s'étendant sur plus de 100 000 kilomètres carrés, il constitue un vaste bassin de ressources forestières, fauniques et énergétiques en plus d'être fortement sollicité à des fins récréatives.

Ainsi, plus de 26 % des bois récoltés annuellement au Québec sur les terres du domaine de l'État proviennent de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Sur le plan énergétique, 8 % de la puissance installée au Québec est produite par le réseau hydrographique régional dont la plupart des centrales et infrastructures sont de propriété privée. Quant aux ressources fauniques à la base des activités liées à la nature, elles entraînent des dépenses de l'ordre de 163 millions de dollars annuellement. Enfin, la villégiature est la forme d'occupation la plus développée et elle regroupe le quart des droits de villégiature consentis sur le territoire public du Québec. À elle seule, elle avait généré, en 2003, des immobilisations de 116 millions de dollars et des dépenses annuelles récurrentes de 55,6 millions de dollars. Tous ces apports témoignent de l'interdépendance entre le territoire public et le milieu habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean, laquelle s'avère un trait social et économique qui ne s'estompe pas.

Les attraits du territoire public, combinés à l'héritage industriel de la région axé sur l'exploitation forestière et énergétique, expliquent cette étroite relation développée par la population avec son territoire. Dans le même esprit, les autochtones sont profondément attachés à leur terre d'appartenance et traduisent cette réalité dans l'utilisation qu'ils en font. Les rapports que le milieu régional et ses différentes composantes entretiennent avec l'État de même que ceux qui existent entre les communautés autochtones et l'État sont empreints d'une pension

au partenariat dans une perspective de développement local et régional qui vise à en tirer un maximum de bénéfices au profit des communautés.

Malgré la grande valeur de ce patrimoine territorial, qui génère des activités forestières, énergétiques et récréatives notables, la région n'a pas atteint un niveau de développement correspondant à l'ampleur de ses atouts et de ses potentiels. En effet, le taux de chômage demeure élevé et l'écart des revenus de ses habitants ainsi que leur évolution dans le temps restent négatifs par rapport à l'ensemble du Québec. La région est encore aux prises avec une faible diversification de ses activités et une valorisation insuffisante de ses productions. L'économie principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles demeure également sensible à la conjoncture nord-américaine et mondiale. Cette situation a des conséquences préoccupantes, notamment en matière d'emploi, de services et de dévitalisation des milieux. Cela a également conduit, depuis les 20 dernières années, à une décroissance démographique marquée qui suscite une prise de conscience et une mobilisation concertée de tous les acteurs régionaux.

Le territoire public, par sa contribution actuelle et potentielle, est appelé à jouer un rôle direct dans la recherche de solutions de développement socio-économiques visant notamment à freiner l'exode des jeunes et à stabiliser les populations, particulièrement celles des communautés situées à proximité de ce bassin de ressources naturelles. Les activités économiques existantes et leur renforcement liées aux nouvelles tendances et aux exigences des marchés compteront pour une portion significative de la contribution attendue. De plus, différents créneaux en émergence seront appelés à prendre part à ce défi de taille. L'augmentation des superficies destinées à la protection des territoires représentatifs et à la conservation de la biodiversité de même que l'implantation de nouvelles infrastructures axées sur des produits récréatifs, tels la motoneige, la motoquad, l'écotourisme et le tourisme d'aventure, promettent certaines avancées dans ce développement. L'amélioration de la qualité des investissements en matière de villégiature privée ou commerciale ainsi que la diversification de l'offre d'hébergement et d'accès au territoire constitueront des gestes économiques significatifs. Enfin, la mise en disponibilité d'espaces pour l'aménagement des bleuetières devrait soutenir davantage l'économie régionale, du fait de l'intérêt croissant pour le bleuets dans le domaine de l'agroalimentaire.

Ainsi, de vastes superficies de territoire font actuellement l'objet de plusieurs affectations ou utilisations. La somme de la superficie de l'ensemble des droits et des différents statuts consentis est près de deux fois supérieure à celle de la région, soit plus de 197 000 kilomètres carrés, auxquels s'ajoutent les droits linéaires tels que les différents types de sentiers, les infrastructures d'utilité publique

et le réseau de chemins forestiers. De plus, des projets de développement avancés ou en voie de réalisation visent une superficie supplémentaire de 230 kilomètres carrés. Ces projets chevauchent des statuts existants ou s'y superposent par endroits.

Dans ce contexte, le développement du territoire et de ses ressources, en soutien au développement des communautés locales, régionales et innues, présente un défi de conciliation des droits et intérêts de chacun, d'intégration, de cohabitation et d'harmonisation entre les utilisations économiques, sociales et environnementales qui ont lieu souvent sur le même territoire. Les importantes superpositions et juxtapositions de droits, de statuts et de projets qui en découlent traduisent toute la contribution et tout le potentiel du territoire public, mais aussi toute la complexité de sa gestion et de sa mise en valeur. Les principaux intervenants, acteurs ou promoteurs du développement ont donc, malgré leurs intérêts respectifs, à partager une vision commune du territoire. Un tel défi permettra à la région de retirer tous les bénéfices associés à cette richesse collective que représentent le territoire public et ses ressources dans un objectif de développement durable.

Conclusion

L'élaboration des portraits territoriaux vise à analyser les différentes caractéristiques du territoire public et de son utilisation, et ce, sous divers angles. Ils favorisent ainsi la mise en valeur de l'interrelation entre les composantes biophysiques, sociales et économiques du territoire public ainsi que la contribution de ce patrimoine collectif au mieux-être de la population. Ils permettent également de comprendre pourquoi la gestion de ce territoire doit être effectuée dans une optique d'intégration de ces composantes, dans un contexte de multiplication des usages et des besoins autant de développement que de protection.

La gestion du territoire public doit pouvoir s'effectuer sur la base d'une connaissance globale des phénomènes qui le constituent ou l'animent. La diversité de ces phénomènes nécessite toutefois de cerner les éléments facilitant la détermination des principaux enjeux d'utilisation du territoire public, d'où l'intérêt d'un portrait territorial.

En posant un regard d'ensemble sur les caractéristiques des territoires publics régionaux et en les mettant en relation avec les principaux potentiels et projets connus pouvant influencer la mise en valeur du territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune veut faciliter la planification et la gestion de l'utilisation du territoire public. Avec le portrait territorial de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Ministère souhaite ainsi contribuer à appuyer les discussions entre les acteurs sur une connaissance intégrée du territoire public.

Bibliographie

- ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ALCAN. *Site de diffusion Énergie Alcan*, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.energie.alcan.com/index.html> (avril 2003).
- FÉDÉRATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Forum sur le développement de l'industrie touristique : J'ai affaires à y être*, Alma, mai 2001 [s.p.].
- GIRARD, Camil et Normand PERRON. *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, Bibliothèque nationale du Québec, 1989, 665 p. (Collection Les régions du Québec 2).
- HYDRO-QUÉBEC. *Dérivation partielle de la rivière Manouane : Rapport d'avant-projet*, mai 2000, [s.p.].
- HYDRO-QUÉBEC. *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001 : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*, 6 p., [en ligne], 2001, adresse URL : http://www.hydroquebec.com/publications/fr/profil_regional/2001/pdf/saguenay.pdf (avril 2003).
- MUSÉE DU FJORD. *Un fjord exceptionnel*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/Fjord/> (avril 2003).
- PELCHAT, Martin. « La Péribonka alimentera une centrale hydroélectrique », *La Presse*, 27 septembre 2001.
- PRESSE CANADIENNE. « Régularisation du lac Kénogami : Le public invité à prendre connaissance des études », *Le Citadin*, 27 février 2003, p. 18.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami : étude d'impact sur l'environnement*, ministère des Ressources naturelles et Hydro-Québec, volume 1, vue d'ensemble, janvier 2002, 146 p. et annexes, [en ligne], adresse URL : [s.d.] <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Lackenogami/documents/pr3-1-chap1-2.pdf> (avril 2003).
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion 2001-2002*, [en ligne], 2000, adresse URL : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/> (avril 2003).
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Banque de noms de lieux*, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/topos.htm> (avril 2003).

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE. *Bulletin statistique régional, Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [en ligne], 2004, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02saguenay_lac_saint_jean.pdf.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE. *Population, naissances, décès, accroissement naturel, soldes migratoires, accroissement migratoire et accroissement total, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec*, Scénario A, 2001, 2011, 2021, 2031, 2041, [en ligne], 2003, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/demographie/pers_demo/pers_pop02.htm (avril 2003).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE. *Population selon le groupe d'âge, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec*, 1986, 1991, 1996, 2001-2004 [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/demographie/demo_gen/pop_age02.htm (avril 2005).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Coup d'œil : Le Québec bioalimentaire en un coup d'œil, édition 2001*, [en ligne], 2003, adresse URL : http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/publicat/promo/p_cpoeil.html (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'industrie bioalimentaire au Québec, un monde de richesse, région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [en ligne], 2002, adresse URL : http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/prof_reg/index.htm (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport annuel 2001-2002*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/carter/r02.htm> (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Aires protégées*, [en ligne], 2002, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/index.htm (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Aires protégées au Québec : les provinces naturelles*, Niveau I du cadre écologique de référence du Québec, [en ligne], 2002, adresse URL : www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm (avril 2003).

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Les réserves écologiques, des habitats protégés au naturel*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/rescarte.htm> (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Portrait régional de l'eau : Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Région administrative 02, 1999, 33 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Rapport gouvernemental sur l'état de l'environnement au Québec*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.rgee.gouv.qc.ca/> (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*, 1999, [en ligne], 2002, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/index.htm (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Réserves aquatiques*, [en ligne], 2003, adresse URL : www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/index.htm (avril 2003).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Parc des Monts-Valin : le plan directeur provisoire*. Direction du plein air et des parcs, Bibliothèque nationale du Québec, juillet 1994, 218 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL. *Profil économique régional : région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/Pme-reg/regions/pagehtml/02/region-02.htm> (avril 2003).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Répertoire des municipalités du Québec*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil.asp> (mai 2003).
- MINISTÈRE DES FINANCES ET MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean : un maillon essentiel de notre économie, Stratégie de développement économique des régions-ressources*, Bibliothèque nationale du Québec, mai 2001, 59 p.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente cadre de développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2001-2006*, Politique de soutien au développement local et régional, (s.l.), Bibliothèque nationale du Canada, 2002, 65 p.

- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Le rendez-vous national des régions : portrait statistique des régions*, (s.l.), novembre 2002, 51 p.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, *Liste de toutes les ententes spécifiques en vigueur ou en négociation au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Jonquière, avril 2003.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Pour tout savoir sur nos régions*, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/default.asp> (avril 2003).
- MINISTÈRE DES RÉGIONS, *Projet accord entre le Gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec, Le Comité régional ACCORD et le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [en ligne], février 2003, 8 p., adresse URL : <http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/contenu/ententeaccord02.pdf> (avril 2003).
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Rencontre régionale Saguenay–Lac-Saint-Jean : Saguenay, le vendredi 24 mai 2002, données d'arrière-plan*, (s.l.), (s.d.), 29 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Approximation des superficies du territoire québécois : version révisée*, Direction générale de l'information géographique, 2002, 3 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *L'énergie au Québec*, éd. 2001, Québec, Les Publications du Québec, 2001, 128 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les mines : L'industrie minière du Québec 2002*, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/portrait/index.jsp> (mars 2003).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les mines : Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec 2001*, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/potentiel/potentiel-rapports-2002.jsp> (mars 2003).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les sentiers récréatifs sur les terres du domaine de l'État – Orientations de développement du Secteur du territoire*, Service du développement et de l'intégrité du territoire, mai 2002.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec*, 123 p., [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/potentiel/DV2003-01.pdf> (mai 2003).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec*, [en ligne], 2001, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/mines/potentiel/potentiel-rapports-2002.jsp> (mai 2003).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*, Direction des inventaires forestiers (s.l.) 2001, 2 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Base géographique régionale*, Logiciels, Direction générale de la gestion du territoire public, 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002, 60 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, Direction de la planification et des communications, 2002, 272 p., [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/quebec/Rapport-int.pdf> (avril 2003).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Ressources et industries forestières : portrait statistique, édition 2003*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 400 p., [en ligne], 2003, adresse URL : http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/edition_complete_preface.pdf (avril 2003).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Répertoire des centrales hydroélectriques*, [en ligne], 2003, adresse URL : www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire.jsp (avril 2003).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Gestion des forces hydrauliques*, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-gestion.jsp> (avril 2003).

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Liste des écosystèmes forestiers exceptionnels, [en ligne] 2003, adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm (avril 2003).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Profil énergétique du Québec : Électricité, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/energie/energie-formes-electricite.jsp> (avril 2003).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Production et investissements de l'industrie minière du Québec : Statistiques 2000, 2001, 41 p., [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/mines/portrait/20015010.pdf>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Question d'énergie, vol. 2, n° 1, février 2002, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/question/20024004.pdf> (avril 2003).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL. L'identification des créneaux d'excellence Saguenay–Lac-Saint-Jean, [en ligne], 2003, <http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/contenu/creneauxexcellence02.pdf> (avril 2003).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL. Profil économique régional : région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/Pme-reg/regions/pagehtml/02/region-02.Htm> (avril 2003).
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Les parcs québécois, volume 7, Les régions naturelles, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/rnat/index.html> (avril 2003).
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Diagnostic régional des transports, Bibliothèque nationale du Québec, juin 2000, 129 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 87 p.
- PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Portails régionaux, Saguenay–Lac-Saint-Jean, La région en bref, [en ligne], 2003, adresse URL : http://www.saguenaylacsaintjean.gouv.qc.ca/portrait_regional/bref/index_fr.htm (avril 2003).

- SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. Proposition d'entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Natashkua, et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, 2002, 89 p., [en ligne] (s.d.), adresse URL : <http://www.cex.gouv.qc.ca/innus/documents/EntentePrincipelInnus.pdf> (avril 2003).
- SEPAQ. Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.sepaq.com/Fr/index.cfm> (avril 2003).
- SEPAQ. Parc national des Monts-Valin, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.sepaq.com/Fr/index.cfm> (avril 2003).
- SEPAQ. Parc national du Saguenay, [en ligne], 2002, adresse URL : www.sepaq.com/Fr/index.cfm (avril 2003).
- SEPAQ. Réserve faunique Ashuapmushuan, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.sepaq.com/FR/index.cfm> (avril 2003).
- SEPAQ. Réserve faunique des Laurentides, [en ligne], 2002, adresse URL : <http://www.sepaq.com/FR/index.cfm> (avril 2003).
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS. Les parcs nationaux du Québec, [en ligne], 2002, adresse URL : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/parc_que/parc_que.htm (avril 2003).
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. L'importance sociale et économique des activités liées à la nature et à la faune du Québec en 2000, Secrétariat de la faune et des parcs du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, février 2003, 19 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 143 p.
- RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Alma, novembre 2002, 125 p.
- REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECS, zec du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Orientation de développement pour les zecs de la région 02 dans le cadre des plans de développement d'activités récréatives, Première partie (analyse régionale), version préliminaire, décembre 2001, 55 p.

- ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER, Paysages régionaux du Québec méridional, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, c1998, 213 p.
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA. « Émission le midi : Allocution de M. Christian L. Van Houtte , président de l'Association de l'Aluminium du Canada, », 18 février 2003 (s.p.).
- TOURISME SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. Forum sur le développement de l'industrie touristique, « J'ai affaires à y être! », Fédération touristique régionale, mai 2001.
- TRANSFORMATIONS. Énergie et ressources naturelles, [en ligne], (s.d.), adresse URL : <http://www.transformations.net/energie.html> (avril 2003).
- TRANSFORMATIONS. Le royaume du bois, [en ligne], (s.d.), adresse URL : http://transformations.net/royaume_bois.html (avril 2003).
- TRANSFORMATIONS. Le secteur bioalimentaire, [en ligne], (s.d.), adresse URL : http://www.transformations.net/sect_agro.html (avril 2003).
- TRANSFORMATIONS. La vallée de l'aluminium, [en ligne], (s.d.), adresse URL : http://www.transformations.net/val_alumi.html (avril 2003).
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI. Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, [en ligne], 2003, adresse URL : <http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean> (avril 2003).
- ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS, Plan stratégique de marketing 2000-2005 : stratégie maîtresse et plan d'action marketing, présenté à la Fédération Touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, décembre 2000 [s.p.].
- ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. Réactualisation du plan marketing régional, horizon 2000-2005 : contexte et bilan, octobre 2000, 29 p.